

Jean-Paul Damaggio
Emile de Girardin député de Castelsarrasin
1842-1846

La Presse du 28 octobre 1837 indique : *M. Faure-Dère qui avait renoncé à sa candidature quoiqu'il eût toutes les chances de réussite, s'est remis sur les rangs. M Granier de Cassagnac qui aurait été porté par la plupart de ses amis se retire. Mais en 1842 Faure-Fère se retire.*

Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889
(Adolphe Robert et Gaston Cougny)

Faure-Dère : Député de 1831 à 1837, de 1839 à 1842, représentant en 1848, né à Bouillac (Tarn-et-Garonne) le 4 novembre 1787, mort à Bouillac le 20 octobre 1852, il étudia au collège de Sorèze et se destina à l'Ecole polytechnique; mais, sur les ordres de son père, il entra à la faculté de droit de Toulouse.

Reçu avocat en 1810, il fut nommé, par décret du 15 novembre 1811, conseiller auditeur à la cour impériale de Toulouse, et exerça ces fonctions jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut destitué. Pendant les Cent-Jours, il avait été désigné par le grand-juge, ministre de la Justice, en sa qualité de conseiller-auditeur, pour aller présider par intérim le tribunal de première instance de Moissac, dont le titulaire, Delbrel, venait d'être nommé membre de la Chambre des représentants. Peu de jours avant Waterloo, Faure-d'Ere fut nommé substitut du procureur général à la cour de Toulouse; mais des émeutes royalistes le retinrent à Moissac jusqu'au 12 juillet, et il ne put être installé dans sa place de substitut.

Après sa seconde destitution, il se retira à la campagne, dans son département d'origine, et, jusqu'en 1828, s'occupa exclusivement d'agriculture. A cette époque, il accepta du ministère Martignac les fonctions de juge au tribunal civil de Montauban. Partisan de la révolution de juillet, il fut nommé, par Dupont (de l'Eure), conseiller à la cour de Toulouse, et bientôt (5 juillet 1831) alla représenter à la Chambre des députés, avec 213 voix sur 386 votants et 609 inscrits, contre 172 à M. de Saget, le 3^e collège électoral de Tarn-et-Garonne (Castel-Sarrazin). Il vota avec la fraction la plus modérée de l'opposition dynastique, et signa le compte rendu de 1832.

Réélu député, le 21 juin 1834, par 259 voix (420 votants, 597 inscrits), contre 156 voix à M. Dugabé, il se prononça contre les lois de septembre 1835, contre la loi de disjonction, etc., puis s'associa aux manifestations et aux votes du tiers-parti contre les « doctrinaires ». Aux élections de 1837, il échoua avec 234 voix contre 278 à l'élu, M. de Saget. Mais il reparut à la Chambre, le 2 mars 1839, et, jusqu'à la fin de la législature, opina le plus souvent avec le centre gauche.

Après la révolution de février, M. Faure-D'Ere, revenu à des opinions purement conservatrices, appartint à la droite de l'Assemblée constituante, où l'envoya siéger, le 2^e sur 6, par 32,614 voix (60,142 votants, 74,168 inscrits), le département de Tarn-et-Garonne. Il vota :

- pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière,
- pour le rétablissement de la contrainte par corps,
- contre l'abolition de la peine de mort,
- contre l'amendement Grévy,

- contre le droit au travail,
- contre l'amnistie,
- pour l'interdiction des clubs, etc.

Il ne se mit pas sur les rangs pour l'Assemblée législative.

Si en 1837 Faure Dère se présente, en 1842 dès le 27 mars le *Journal de Toulouse* annonce la candidature à Castelsarrasin de d'Emile de Girardin. Quels sont ses amis dans l'arrondissement ? Je ne sais. Quant à ses ennemis il s'agit du centre gauche qui soutient la candidature de Constans grâce au *Courrier du Tarn-et-Garonne*.

Au même moment le *Courrier du Tarn-et-Garonne* avait espéré soutenir la candidature de Victor Hugo sur le secteur de Montauban mais finalement il refusa. Par contre il y a eu la candidature de François Arago sur Moissac.

Le Courrier du Tarn-et-Garonne a contre lui *L'Echo du Tarn-et-Garonne* que je n'ai pu consulter et *La Presse* semble avoir comme allié *Le Messager de Castelsarrasin* dont les numéros des Archives départementales commencent en 1843.

Voici les documents.

Journal de Toulouse 27 mars 1842

Journal de Toulouse 10 juillet 1842

Journal 11 juillet les résultats

Pour *La Presse* j'ai repris pour cette période l'ensemble des articles concernant Castelsarrasin. Il apparaît que Chaudruc de Crazannes semble être un ami du journal.

La Presse 28 octobre 1842

La Presse 30 novembre 1842

La Presse 16 avril 1844

La Presse 30 janvier 1845

La Presse 14 juin 1845

La Presse 24 septembre 1845

La Presse 8 avril 1846

La Presse 11 mai 1846

Courrier du Tarn-et-Garonne, 1 avril 1842

Courrier du Tarn et Garonne, 7 juin 1842, le pont de Belleperche

Courrier du Tarn-et-Garonne, 30 juin 1842

Courrier du Tarn-et-Garonne, 14 juillet 1842

Courrier du Tarn-et-Garonne, 5 août 1842, débat à la Chambre

Courrier du Tarn et Garonne, 13 août 1842, Girardin accepte Bourgoneuf

Courrier du Tarn et Garonne, 6 septembre 1842, Girardin accepte Castelsarrasin

Candidature de Victor Hugo

Courrier 16 juin 1842 : annonce des élections et Victor Hugo

Courrier 18 juin 1842 : Victor Hugo

L'Archer, Fabienne Frayssinet

Journal de Toulouse 27 mars 1842
Girardin candidat à Castelsarrasin

On lit dans *La Presse*, du 24 mars :

Un article a paru dans le numéro de *l'Emancipation* du samedi 19 mars, où M. Emile de Girardin est l'objet d'attaques telles, qu'il s'est empressé d'envoyer à un avoué de Toulouse les pouvoirs nécessaires pour intenter à cette feuille un procès en diffamation. Le prétexte que *l'Emancipation* donne à des calomnies dont les tribunaux de Paris ont déjà fait justice par trois condamnations successives, la première de 8,000 fr., la seconde de 6,000 fr., la troisième de 10,000 fr., est celui-ci . « M. Emile de Girardin brigue la députation de Castelsarrasin en même temps que celle de Bourganeuf, et fait intriguer dans quelques autres collèges où il a lancé plusieurs commis voyageurs. » A cette allégation mensongère, M. de Girardin oppose pour toute réponse les deux lettres suivantes, dont la Première, écrite par un électeur de Castelsarrasin, a date authentique, car elle porte le timbre de Castelsarrasin, 28 avril 1841 :

A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

« Castelsarrasin, 27 avril 1841.

Notre député, M. Faure-Père, va donner sa démission. En mon nom comme électeur et au nom de quelques amis influents, j'ai l'honneur de vous proposer de vous mettre sur les rangs. Un arrondissement qui renferme 750 électeurs, du sol le plus fertile de la France, doit envoyer à la chambre un homme fermement dévoué à la cause de l'ordre et de la conservation. »

Réponse

« Monsieur,

C'est seulement aujourd'hui, 13 mai, que je retire du bureau de la poste votre lettre chargée en date du 27 avril, par laquelle vous me faites connaître que le député de votre arrondissement, M. Faure-Dère, se propose de donner sa démission, et que dans le cas où cette vacance aurait lieu, des électeurs influents de l'arrondissement de Castel-Sarrasin seraient disposés à m'honorer de leurs suffrages. Je ne puis que vous exprimer ma profonde reconnaissance pour un témoignage qui me touche d'autant plus vivement que je ne me dissimule pas que les attaques dont j'ai été l'objet, ont laissé des préventions contre moi que le temps, qui est à la calomnie ce que la lime est au serpent, a émoussées, peut-être, mais n'a pas encore entièrement détruites. »

ÉMILE DE GIRARDIN. »

Voilà comment intrigue l'ancien député de Bourganeuf ! Quant aux autres calomnies de *l'Emancipation*, qui constituent un délit, le tribunal de Toulouse en fera justice, car il n'en est pas une seule à laquelle M. de Girardin ne puisse victorieusement opposer une pièce authentique.

Journal de Toulouse 10 juillet 1842

Collège de Castelsarrasin.

Ce collège se divise en deux sections :

Pour l'élection du bureau :

Dans la 1^{ère} section, sur 129 votants, M. le vicomte de Cours, porté par l'opposition de droite, a eu 81 suffrages; M. Lespiau, porté par les partisans de M. de Girardin, en a obtenu 46.

Dans la 2^e section, sur 55 votants, M. Gay, de l'opposition de gauche, a obtenu 97 suffrages; M. Guittard, notaire à Beaumont, porté par les partisans de M. de Girardin, 26.

Les scrutateurs ont été également pris dans les deux oppositions.

Un petit nombre d'électeurs ont pris part à la formation des bureaux.

Dans la nuit précédente, un écrit diffamatoire contre M. de Girardin a été répandu dans toute la ville.

Collège de Caussade.

Ce collège se compose de deux sections. Dans chacune de ces sections la formation des bureaux a été favorable à M. de Malleville, candidat de l'opposition, ancien sous-secrétaire d'Etat sous le ministère Thiers.

Dans la première section, sur 60 votants, M. Cornède, maire de Caussade a été nommé président ; il a obtenu 55 suffrages.

Les scrutateurs sont : MM. Rossignol, Boudet (Paul), Daiché juge de paix ; Parisot.

Dans la deuxième section, sur 58 votants, M..Bromet, maire de Saint-Antonin, a été nommé président ; il a obtenu 57 suffrages.

Les scrutateurs dans cette section sont : MM. Marcelin Viguié ; Latreille, notaire ; Benais, notaire ; Darnis, notaire.

Collège de Moissac.

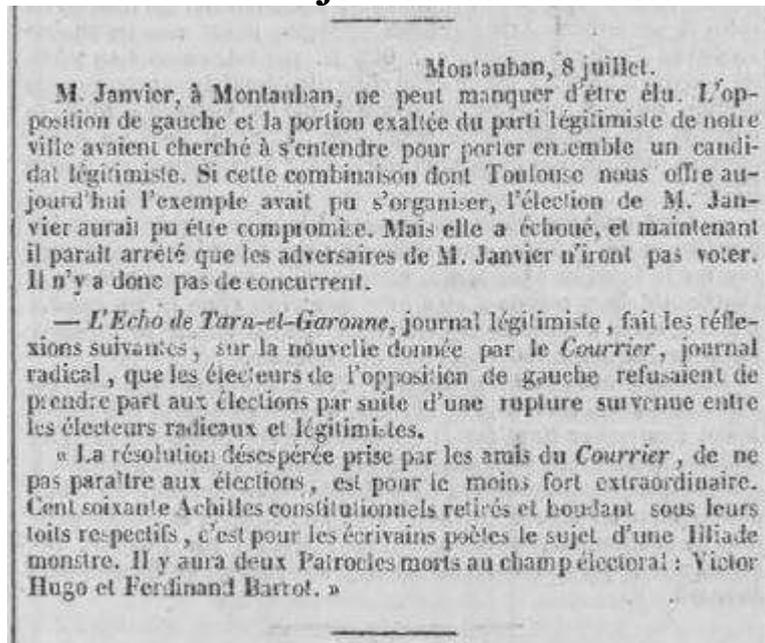
Le nombre des votants dans ce collège était de 218

M. Duprat, député sortant, candidat constitutionnel, a obtenu 132 voix.

M. Souhé, appartenant à l'opposition qui porte M. Arago, 83 voix.

M. Duprat été nommé président

Journal 11 juillet les résultats



Résultats de l'élection

TARN-ET-GARONNE.
Collège de Castelsarrasin.

Electeurs inscrits,	747
Votants,	595
M. de Girardin,	234
M. Constans, opposition de gauche,	192
M. de Cours, opposition de droite,	163
Voix perdues,	6

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il sera procédé à un second tour de scrutin.

Collège de Moissac.

Votants,	363
M. Duprat, député sortant, candidat const.,	250
M. Arago, candidat de l'opposition,	109
M. Couché,	1
M. Odilon-Barrot,	1
M. Larochejaeuquin,	1
Voix perdue,	1

M. Duprat a été nommé député.

Résultats Castelsarrasin d'après les archives départementales Inscrits 739

Il y a deux sections :

	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
	1 ^{ère}	2	1	2
Constans	113	79	123	83
De Cours	99	64	80	59
Girardin	93	141	111	149
Blanc	3	4	0	2

Au premier tour personne n'a obtenu la majorité, avec 234 pour Girardin, 192 pour Constans (la gauche) et 163 pour de Cours (légitimiste).

Au deuxième tour pas de majorité donc le lendemain sera élu celui qui est en tête.

Votants 572

Girardin : 297 et Constans : 267 avec 8 blancs (on disait voix perdues)

La victoire de Girardin a été difficile.

Pour l'élection de 1846 : Le journal de Toulouse

Au nombre des candidats qui se présentent pour l'élection d'un député à Castelsarrasin et dont nous avons donné la liste dans notre numéro du 14 de ce mois se trouve M. Emmanuel de Saint-Guilhem. Ce candidat n'arbore la bannière d'aucun parti politique. L'amélioration des institutions qui nous régissent, le développement des lumières, de l'agriculture et de la prospérité des intérêts locaux sans distinction, serait le but de ses efforts s'il était nommé. M. de Saint Guilhem appartient à nos contrées ; il est le frère de M. de Saint Guilhem ingénieur des ponts et chaussées longtemps employé à Toulouse et qui dirige en ce moment les travaux du pont de Cette ; allié à un grand nombre de nos familles les plus considérables, il a épousé la fille de M. le lieutenant-général d'artillerie Berge , petite nièce de M. le baron Portal ministre de la marine sous Louis XVIII. M. Emmanuel de St-Guilhem propriétaire dans l'arrondissement de Castelsarrasin, où il a son domicile politique a aussi de nombreuses propriétés en Algérie ; dans les premiers temps de la conquête il a par son activité et son courage contribué puissamment, avec M. le baron Vialar asseoir la colonisation. Les connaissances qu'il a des intérêts de nos possessions d'Afrique et des besoins de l'arrondissement de Castelsarrasin le mettraient à même de défendre avec avantage les uns et les autres.

TARN-ET-GARONNE. *Le Messager de Castelsarrasin* feuille hebdomadaire qui paraît le dimanche, donne, ainsi qu'il suit, dans son numéro du 23 octobre, les derniers détails sur le séjour de M. Emile Girardin dans cet arrondissement :

Ce dimanche 16, M. Emile de Girardin est arrivé à Lavit de Lomagne dès le matin. Escorté et entouré de toute la population locale et des communes voisines, il descendit chez le maire, M. Noby-Labarthe, où il fut reçu par les autorités du canton, et bientôt après se rendit avec elles à l'église paroissiale où il assista à une grand'messe célébrée par un nombreux clergé, et dont la musique fut exécutée par la société philharmonique de Lavit augmentée de quelques amateurs de Castelsarrasin, qui s'étaient rendus dans cet objet à Lavit. Jamais cette église, vaste et convenablement décorée, n'avait contenu un aussi grand nombre de fidèles, réunis de tous les points de la vieille Lomagne. Toute la journée, des danses populaires, auxquelles parurent prendre beaucoup d'intérêt M. le député et les personnes qui lui servaient de cortège, eurent lieu sur les places et dans les divers quartiers de la ville, où circulait un grand nombre de dames parées comme aux plus beaux jours de fêtes. A trois heures de l'après-midi, on se rendit dans le lieu préparé pour le banquet composé de plus de cent couverts et qui l'eût été de convives encore plus nombreux, si le local eût pu les contenir. On remarquait la présence de soixante-un électeurs sur le nombre de soixante-quatre dont se compose le canton : des toasts furent successivement portés par M. le maire, président du banquet, M. Lac laverie juge de paix, M. Labrousse, maire de Lachapelle, et M. le sous-préfet de l'arrondissement, au roi des Français et à la famille royale à M. de Girardin, aux dames, et particulièrement à Mme de Girardin, née Delphine Gay, que nommer c'est jouer, et aux habitants du canton et de la ville de Lavit. La réponse faite par M. le député, au toast dont il avait été l'objet, charma et électrisa tous les cœurs. Comme à Beaumont et à Castelsarrasin, on a vu s'allier l'ordre le plus parfait, la plus grande décence à la franche gaieté et à la plus sincère cordialité dans cette réunion de famille qui n'offrait aucun des caractères des banquets politiques et officiels. Dans la soirée, une belle sérénade fut donnée par la société philharmonique, réunie encore aux mêmes amateurs dont il a déjà été question, et qui embellit toutes nos fêtes et nos solennités, à l'hôte de la Lomagne. MM. les musiciens l'accompagnèrent avec la population tout entière sur la grande route, à son départ.

Le lundi 17 M. Emile de Girardin, après s'être embarqué sur la Garonne et l'avoir parcouru depuis le pont de Belleperche jusque à celui de Saint Nicolas, a dîné chez M. Filhol, adjoint municipal de cette ville où il a passé la nuit, et à la suite d'un déjeuner chez M. Duffau, second adjoint il a continué le lendemain matin de descendre notre beau fleuve jusqu'au lieu dit de Lapointe. Il a aussi visité les grands travaux que les ponts et chaussées exécutent pour la confection du pont-canal, sur la rivière du Tarn, au point dit du Cacor, près de Moissac où il a été reçu par MM. les ingénieurs.

M. le député, attendu dans l'après-midi à Castelsarrasin, a dîné avec MM. les ingénieurs et plusieurs fonctionnaires et notables de la ville, chez M. le maire où il est demeuré jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

Le mercredi, M. le député a consacré la journée à faire plusieurs visites dans l'arrondissement. Il a dîné chez M. le maire de Lachapelle, et a terminé sa soirée à la sous-préfecture, où un cercle très nombreux l'attendait.

C'était le jour des adieux ; et le jour suivant, M. Emile de Girardin, accompagné de, M. le baron Devaux, maître des requêtes, et de M. le sous-préfet de l'arrondissement, après un déjeuner de famille chez ce dernier fonctionnaire, a pris congé de ses nouveaux commettants, qui sont déjà d'anciens amis pour lui, et s'est dirigé sur Montauban, quittant avec une douleur sympathique et bien partagée, un arrondissement où, dans un petit nombre de jours, il avait reçu tant de témoignages d'estime et d'affection. Avant de partir de Castelsarrasin, notre digne représentant a écrit à M. le sous-préfet la lettre suivante, qui ne demande ni commentaire ni éloges, et qui en dit assez toute seule.

Castelsarrasin, 19 octobre 1842.

Monsieur le sous-préfet,

Je vous prie de vouloir bien vous charger de faire remettre à chacun de MM. les maires de canton la somme de cent francs, destinée à associer au moins pour un jour les pauvres de l'arrondissement à ma profonde reconnaissance pour l'accueil si bienveillant que j'y ai reçu. Agréez, monsieur le sous-préfet, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et tout dévoués.

Emile de Girardin, député

Les liens et les sympathies que M. Emile de Girardin a su se créer dans l'arrondissement, dans un si court séjour parmi nous, seront durables et porteront longtemps leurs fruits.

Bulletin de la société archéologique de 1934 confirme pour Grisolles l'info de l'époque :

« LIBÉRALITÉ DE M. DE GIRARDIN, DÉPUTÉ

M. de Girardin, député de Castelsarrasin, donna, le 20 octobre 1842, une somme de cent francs aux pauvres de Grisolles, « pour associer, au moins pour un jour, les pauvres à sa reconnaissance pour l'accueil qu'il avait reçu dans ce canton. »

La Presse 30 novembre 1842

Le collègue de Bourgneuf vient de donner un rare exemple de haute intelligence politique et de fraternité électorale s'élevant au dessus de tout petit sentiment de dépit qu'aurait pu faire naître en lui l'option de son ancien député pour l'arrondissement de Castelsarrasin, il a nommé M. Emile de Girardin membre du conseil général, en remplacement de M. Rouchon, président du tribunal de Bourgneuf, qui était en possession de ce titre depuis neuf années.

Cette élection, qui présentait cette singularité qu'elle était disputée par trois députés et un ancien député premier président d'une cour royale, n'a pas eu lieu sans la lutte la plus opiniâtre et la plus passionnée. Les rivaux coalisés de M. de Girardin livraient contre lui leur dernière bataille aussi avaient-ils réuni toutes leurs forces, employé tous les moyens d'action. La défaite nouvelle éprouvée, en cette circonstance, par MM. Tixier-Lachassagne, de Peyramontet Soubrebost, n'en est que plus significative. M. de Girardin reste ce qu'il avait promis d'être en optant pour Castelsarrasin le député de fait et de cœur de l'arrondissement de Bourgneuf, son mandataire de confiance et d'affection.

La Presse 16 avril 1844

Des documents trouvés dans les archives de la ville de Beaumont de Lomagne (Tarn-et-Garonne) viennent de lever tous les doutes sur le lieu de naissance de l'illustre mathématicien Pierre de Fermat (conseiller au Parlement de Toulouse). Ils donnent sur sa vie privée et sur sa famille des particularités ignorées complètement des biographes de l'homme célèbre, que Blaise Pascal appelait le première géomètre de l'époque. Instruit de ces faits, M. le Ministre de l'instruction publique s'est empressé d'écrire à M. Le Baron de Crazannes sous-préfet de Castelsarrasin, comme correspondant de son Ministère et membre de ses comités historiques pour l'inviter à recueillir et à lui faire parvenir les documents dont la découverte est annoncée dans cette note, s'ils existent en effet dans les archives de Beaumont. Leur communication immédiate au ministère de M. Villemain devient indispensable pour la rédaction de la notice sur la vie de l'illustre toulousain qui doit figurer en tête de la publication des œuvres complètes, monument national élevé à sa gloire et à celle des sciences mathématiques par la patrie reconnaissante, en vertu de la loi du 14 juillet 1843 qui a ordonné cette impression aux frais de l'Etat.

La ville de Beaumont de Lomagne se propose déjà d'élever un monument à la mémoire du grand homme qui serait né dans ses murs et dont elle montre encore avec orgueil l'habitation qui sera signalée par une inscription commémorative au respect des voyageurs et des étrangers.

La Presse 30 janvier 1845

Nous lisons ce qui suit dans le numéro de la Revue de Paris d'hier mardi qui ne nous parvient qu'aujourd'hui « On a remarqué avec étonnement que M. Emile de Girardin, qui s'était levé samedi en faveur de l'amendement de M. de Malleville, ne s'est pas trouvé hier lundi à la chambre au moment du vote. Il paraît que M. Emile de Girardin n'est pas le seul des votants de samedi contre l'indemnité Pritchard qui ait *consenti à rester chez lui ou à s'évanouir dans la séance d'hier*. Ceci a d'autant plus lieu de surprendre qu'on ne peut méconnaître la part prise par la Presse dans la discussion sur les affaires de Tahiti. »

Le député de Castelsarrazin ne relèverait pas une insinuation qui ne saurait l'atteindre tout le monde sait bien que s'il est des gens qui, au jour du péril ou de la discussion, *restent chez eux ou s'évanouissent*, il ne fut jamais de ceux-là, -si cette insinuation n'était pour lui une occasion d'expliquer à ses commettants :

–1° pourquoi il s'est abstenu de prendre part, dans la séance de jeudi, au vote de l'amendement de M. de Carné qui impliquait, sans exception, le blâme de toute la conduite ministérielle, amendement qui a été rejeté, au scrutin secret, à la majorité de 225 voix contre 197

2° pourquoi il a voté publiquement par assis et levé, et à deux reprises, dans la séance de samedi en faveur de l'amendement de M. Léon de Malleville, qui blâmait spécialement toute concession non réciproque faite par la France à l'Angleterre;

3° et enfin pourquoi il s'est abstenu de nouveau, dans la séance du lundi, de prendre part au vote qui a donné au ministère la faible majorité de 2/3 voix contre 205.

Le député de Castelsarrazin s'est, conduit cette année absolument comme il s'était déjà conduit l'an dernier dans la discussion de l'adresse, où il vota publiquement contre le mémorable paragraphe de la *flétrissure* ce qui cependant ne l'empêcha pas de voter en faveur de l'ensemble de l'adresse.

En s'abstenant, cette année, de voter au scrutin secret, d'abord sur l'adoption de l'amendement de M. de Carné, ensuite sur le rejet du paragraphe de l'adresse, et cependant en se levant publiquement en faveur de l'amendement de M. de Malleville, le député de Castelsarrazin a mis sa conduite parlementaire en parfaite conformité avec l'esprit qui préside à la rédaction- de la Presse.

Si le député de Castelsarrazin avait entendu quelques-uns de ceux qui aspirent à succéder au cabinet, prendre hautement à la tribune l'engagement de ne pas payer l'indemnité contre laquelle ils s'élevaient, et de profiter de la clause qui se trouve si heureusement incluse dans les conventions de 1831-1833 pour les annuler de fait dans le cas où l'Angleterre persisterait dans son mauvais vouloir, si, au contraire, il n'en avait pas entendu, plusieurs prétendre à voix basse que c'étaient là des faits qu'il faudrait ranger au nombre des faits accomplis, le député de Castelsarrazin eût voté sans hésiter l'adoption de l'amendement de M. de Carné, et le rejet du paragraphe de l'adresse, comme il a voté l'adoption de l'amendement de M. de Malleville.

Voulant contenir le cabinet, voulant l'arrêter sur une pente dangereuse, voulant lui donner la force de résister aux exigences de l'Angleterre et cependant ne voulant pas le renverser, ne voulant pas s'associer à ceux qui se proposaient uniquement pour but de le changer, voulant faire acte de dissidence mais non d'opposition, blâmant les fautes mais honorant les intentions, -que devait faire le député de Castelsarrazin? Quelle autre conduite pouvait-il tenir? Comment pouvait-il marquer différemment et ce, qui l'éloignait momentanément des 213 ? – Voter pour l'amendement de M. de Carné, voter pour l'amendement de M. de Malleville, voter contre le paragraphe, c'était vouloir renverser le cabinet quel que dussent être ses successeurs : voter contre l'amendement de M. de Carné, voter contre l'amendement de M. de Malleville et voter pour le maintien du paragraphe, c'était encourager le ministère dans son système et l'entretenir dans son funeste aveuglement. Voter contre l'indemnité Pritchard et s'abstenir sur le reste, n'était-ce pas faire preuve à la fois d'une indépendance et d'une modération égales ? Or c'est, ce qu'a fait le député de Castelsarrazin, réglant son opinion sur celle de la Presse.

En résumé :

Que voulaient la Revue de Paris et ses amis ? – Changer le cabinet sans changer la conduite. Qu'ont toujours voulu la Presse et ses amis ? – Changer la conduite, sans changer le cabinet.

Voilà la différence qui explique pourquoi le député de Castelsarrazin tout en votant publiquement contre le cabinet sur une question spéciale, s'est, abstenu de voter au scrutin secret, la première fois lorsque le scrutin secret a été demandé par vingt membres du centre.

La Presse 14 juin 1845

On lit dans le Messenger de Castelsarrasin

Dans une séance du 7 mai, le conseil municipal de cette ville a pris la délibération dont la teneur suit:

1° Il sera élevé sur la principale place publique de Beaumont une statue à Pierre Fermat

2° La rue où est située la maison possédée et habitée par Fermat, et où il naquit, prendra désormais son nom.

3° Une inscription contenant les noms et la date de la naissance de Fermat sera placée au lieu le plus apparent du mur de façade de ladite maison.

4° Une commission est nommée pour diriger et surveiller l'exécution du monument dont il s'agit.

5° Une souscription est ouverte pour subvenir aux frais de son érection, concurremment avec les fonds qui seront, votés par le conseil sur les revenus ordinaires de la ville.

6° Sont nommés membres de la commission : M. le baron de Crazannes, maître des requêtes, sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin, associé de l'institut de France et membre des comités historiques, président ; le maire de la ville, vice-président; les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement ; M. Louis Taupiac, notaire, à qui l'on doit la découverte du lieu de la naissance de Fermat ; le curé de Beaumont ; le juge de paix, le receveur des domaines ; Vivent, docteur en médecine, premier adjoint municipal ; Razoua, ancien maire de Beaumont ; Pailhès, idem ; Soubies, conseiller municipal ; Vidaillan, idem. »

La Presse 24 septembre 1845

M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder la médaille des monuments historiques à plusieurs archéologues distingués parmi lesquels se trouve placé, le quatrième sur la liste, M. le baron Chaudruc de Crazannes, sous-préfet de Castelsarrasin. Dans la lettre qui accompagne cet envoi, M. le ministre informe M. de Crazannes qu'il lui a décerné cette récompense sur la proposition de la commission, et qu'il la lui adresse comme témoignage de sa satisfaction du zèle éclairé avec lequel il remplit les fonctions de correspondant de son ministère dans le département de Tarn-et-Garonne, pour les recherches et la conservation de ces mêmes monuments. De Crazannes est également correspondant du ministère de l'instruction publique pour la recherche des documents relatifs à l'histoire de France et du tiers-état, au moyen-âge. La partie de ces documents déjà publiés aux frais de l'état, sous la direction de M. Augustin Thierry, et les différents rapports du savant académicien, attestent que le sous-préfet de Castelsarrasin a aussi porté son tribut et attaché son nom à cette importante collection qui sera l'un de nos plus précieux monuments historiques.

La Presse 8 avril 1846

M. Emile de Girardin vient d'adressera l'un des principaux électeurs de Castel-Sarrazin, la lettre suivante:

Paris 29 mars.

Monsieur et honorable ami,

Je ne crois pas devoir différer plus longtemps de répondre à la lettre dans laquelle vous me dites qu'on répand autour de vous le bruit, que je renonce à l'honneur de représenter l'arrondissement de Castel-Sarrazin, et dans laquelle vous me pressez de dissiper toute incertitude à cet égard.

Ma réélection, ajoutez-vous, ne serait point douteuse, et j'aurais tort d'abandonner un collège composé de plus de 800 électeurs, qui, en 1842, n'a été enlevé à l'opposition qu'après une lutte opiniâtre, lutte qui, vous le craignez, pourra bien n'avoir pas deux fois le même succès, si je prive mes amis politiques de l'avantage toujours considérable, souvent décisif, que possède sur ses compétiteurs le mandataire en exercice dont il s'agit seulement de renouveler le mandat.

Oui, cela est vrai, mon intention n'est pas de continuer à faire partie de la députation de Tarn-et-Garonne.

En donnant, après les élections dernières, la préférence à l'arrondissement de Castel-Sarrazin où je n'avais été nommé qu'au troisième tour de scrutin, sur le collège de Bourganeuf où je venais d'être réélu pour la cinquième fois, j'ai prouvé assez hautement que je ne manquais ni de fermeté, ni de confiance, et que je recherchais les luttes politiques plutôt que je ne les évitais ; mes sentiments n'ont pas changé, ce sont les circonstances qui, n'étant plus les mêmes, me dictent une conduite différente.

Vous le savez : élu à Castel-Sarrazin pendant que j'étais à Bourganeuf, j'avais conservé tout entière ma liberté d'opter pour l'un ou l'autre de ces deux collèges ; aucun engagement ne me liait ; mais il était à craindre que ce qui s'est passé à Nogent-le-Rotrou, après l'option de M. de Salvandy en faveur du collège de Lectoure, ne se passât à Castel-Sarrazin, où la majorité n'appartient à l'opinion indépendante et modérée que je représente qu'à la condition de ne pas se diviser.

Le même danger n'était pas à redouter à Bourganeuf, où toutes les oppositions réunies forment à peine une minorité de quelques voix. A cette époque, nous étions encore très voisins des événements de 1840 l'existence du ministère qui a succédé au cabinet du 1^{er} mars était loin d'être assurée ; la France venait de faire une perte irréparable d'un prince accompli, espoir et garantie de l'avenir ; ces considérations suffirent pour me faire regarder comme un devoir d'opter pour Castel-Sarrazin, sans me laisser retenir par les liens d'affection et d'intérêt qui m'attachaient étroitement à l'arrondissement de Bourganeuf. J'hésitai d'autant moins à consommer le sacrifice qu'il était plus grand et que cette résolution était un nouveau démenti donné à mes détracteurs.

Les amis dévoués que je compte à Bourganeuf sont des hommes politiques dont le cœur est aussi généreux que l'esprit est droit ; je n'eus qu'à leur expliquer les motifs de ma conduite pour la leur faire approuver ; loin de m'en garder aucun ressentiment, ce fut sous le coup même de mon option pour Castel-Sarrazin qu'ils m'élurent membre du conseil général de la Creuse en remplacement du président du tribunal de Bourganeuf, dont le mandat venait d'expirer après neuf ans d'exercice.

J'avais laissé un siège vacant à la chambre des députés ; il s'agissait de me donner un successeur.

L'élection dépendait entièrement de mes amis.

M. Soubrebost, électeur à Bourganeuf, où sa famille habite, exerçant dans le ressort de la cour royale de Limoges les fonctions, de procureur du roi, s'était empressé de se mettre sur les rangs ; mais n'ayant pas tardé à reconnaître qu'il n'avait pas de chances suffisantes par lui-même, il m'avait offert de réunir nos voix sur un candidat qui ne fût exclusivement ni le représentant de mes amis, ni celui des siens. Ce fut moi qui le détournai de cette pensée en lui répondant que, bien qu'il eut toujours voté contre moi, comme il appartenait à l'arrondissement de Bourganeuf par sa famille, et au parti conservateur par ses opinions, l'opposition qu'il m'avait faite n'était pas un motif pour que je fisse obstacle à sa candidature, si mes amis que je me réservais de consulter à ce sujet me laissaient libre de l'appuyer.

L'expression de ces sentiments fut accueillie par M. Soubrebost avec une effusion de surprise et de reconnaissance qui me parut sincère.

Cette explication avait eu lieu à Guéret ; de retour à Bourganeuf, j'en rendis compte à mes amis, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à leur faire admettre la

candidature de M. Soubrebost, sous la réserve expresse qu'il déclarerait, dans une lettre adressée aux électeurs, que le sentiment qui l'animait était le désir de mettre un terme à toutes les divisions, d'effacer tous les souvenirs irritants, et de représenter exclusivement les intérêts généraux de l'arrondissement.

Un tel engagement était trop honorable à tenir pour qu'il fût embarrassant à contracter.

M. Soubrebost qui s'était rendu chez moi n'hésita donc pas à le prendre solennellement en présence de M. le préfet de la Creuse.

Qui a empêché M. Soubrebost de tenir la parole qu'il m'avait formellement donnée ? Est-ce l'esprit intolérant et revendicatif de ses amis ? Est-ce ce petit calcul que m'ayant vu renoncer à mettre en avant une candidature dont j'avais eu d'abord la pensée, et dont le succès n'eût pas été douteux, il ne me restait plus, d'accord avec mes amis, assez de temps pour susciter à M. Soubrebost une concurrence sérieuse ? Je l'ignore ; ce que je sais, c'est qu'en tout autre circonstance et en tout autre lieu, un tel manque de foi eût mérité de ne pas jouir paisiblement des bénéfices de l'impunité.

Depuis ce jour, la conduite de M. Soubrebost n'a pas cessé d'être conséquente avec ce premier acte de sa vie parlementaire.

Tous les amis qui me sont dévoués l'ont constamment rencontré pour adversaire agissant contre eux ouvertement ou dans l'ombre.

Enfin, il a fait tant et si bien qu'il m'a mis dans la nécessité, non seulement de renoncer à l'honneur de représenter l'arrondissement de Castel-Sarrazin, mais encore de combattre sa réélection à Bourganeuf en opposant ma candidature la sienne, alors que je n'aspirais plus qu'à abandonner la vie parlementaire, afin de me vouer en toute liberté à des travaux et à des études qui exigent plus de temps que n'en laissent la députation, les démarches qu'elle impose et la correspondance qu'elle entraîne.

Député depuis 1834, je n'ai jamais rien demandé à la députation ; je n'attends rien d'elle ; il n'y aurait eu que l'espoir d'attacher mon nom au triomphe de quelque importante réforme qui eût été assez puissant pour me décider à changer de situation et à accepter des fonctions publiques qui ne se bornassent pas à creuser plus profondément l'ornière des traditions erronées et à prétendre que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes administratifs. Mais pour s'abuser jusqu'à croire que par ce temps, où il n'existe que deux moyens de s'élever : l'éclat de la parole, la servilité de caractère, où les forces les plus précieuses s'évaporent en discours, qui ne laissent rien après eux, il y a quelque chose à faire pour les hommes d'action et d'initiative, de réforme et d'organisation, il faudrait avoir conservé des illusions que j'ai entièrement perdues. Non, quant à présent, du moins, il n'y a rien à faire, rien à prétendre pour ceux qui, comme moi, ne sont pas hommes de tribune et ne seront jamais hommes d'intrigue ni de coterie. C'est cette conviction profonde qui, l'an dernier, m'a fait refuser sans hésiter la candidature qui m'était offerte au chef-lieu du département de la Creuse la même conviction m'eût déjà fait écrire aux électeurs de Castel-Sarrazin pour les prier d'agréer ma démission et les engager à choisir un représentant moins découragé du présent, et voyant l'avenir de son pays sous de moins ternes couleurs, si je n'avais pas à Bourganeuf des amis à qui je dois un dévouement égal à celui dont ils m'ont donné tant de preuves, si la conduite de M. Soubrebost n'avait pas élevé pour moi à la hauteur d'un devoir impérieux la

nécessité de lui disputer l'élection dont il n'a pas dépendu de lui qu'il ne fit un plus grave abus.

J'ai lieu de croire qu'avant la clôture de la session, bien que celle-ci paraisse devoir être la dernière de la législature, le député actuel de Bourganeuf, procureur du roi à Tulle, sera promu à des fonctions qui le soumettront à la réélection le même jour où sa nomination paraîtra dans le *Moniteur*, le président de la chambre à laquelle j'appartiens recevra ma démission des fonctions de député de l'arrondissement de Castel-Sarrazin. C'est de ma part une ferme détermination, dont il m'a paru que je ne pouvais plus, en réponse à votre lettre, différer de vous instruire, afin que la majorité qui m'a élu, ait le temps de fixer son choix sur un candidat qui ne la convertisse pas en minorité. Ai-je besoin de vous dire, monsieur et honorable ami, que, pour éviter qu'il en soit ainsi, je m'associerai, de tout mon faible pouvoir, à tous les efforts qui seront faits ? Ai-je besoin de vous dire que je conserverai toute ma vie le souvenir de la brillante réception que tous les cantons de l'arrondissement de Castel-Sarrazin m'ont faite à l'envi ? Ai-je besoin de vous dire qu'en aucune circonstance votre ancien mandataire n'oubliera qu'il a été investi de l'honneur d'avoir été choisi par le département de Tarn-et-Garonne pour représenter, au sein de la chambre élective, l'opinion indépendante et modérée ? Ai-je besoin de vous dire que je ne cesserai jamais d'appartenir à l'arrondissement de Castel-Sarrazin par les liens les plus étroits de la reconnaissance et du dévouement ? Ai-je, enfin besoin de vous dire que si des événements graves, mettant en péril la liberté, l'ordre ou la paix, venaient imposer aux hommes doués de quelque énergie le devoir de sortir de la vie de retraite où il n'est pas entièrement impossible que l'élection de Bourganeuf me fasse entrer, les électeurs de Castel-Sarrazin, s'ils se souvenaient encore de moi, me trouveraient prêt à répondre à leur premier appel ? Non, de telles assurances seraient superflues ; car a vous aviez pu douter de la sincérité de mes convictions et de la fermeté de mon caractère, vous ne m'eussiez pas donné votre voix, vous n'eussiez pas engagé tous vos amis à me donner la leur.

Veillez, monsieur et honorable ami, recevoir l'expression de tous mes regrets les plus profonds, et de tous mes sentiments les plus dévoués.

EMILE DE GIRARDIN.

La Presse 11 mai 1846

-On écrit de Castelsarrazin :

« Le 30 avril dernier, M. le baron de Crazannes, sous-préfet de Castelsarrazin, en présence du comité supérieur d'instruction primaire, convoqué à cet effet, et en séance générale et publique du comice agricole de cet arrondissement à laquelle assistaient MM. les instituteurs de la ville et de la banlieue, a proclamé les noms de ceux qui avaient obtenu de M. le ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, des médailles et mentions honorables, et, après avoir donné lecture de la lettre de M. le Recteur, qui annonçait ces récompenses, et en avoir fait la remise ou l'annonce aux personnes intéressées, invitées ou présentes à la séance, M le sous-préfet a prononcé une allocution qui a produit une vive impression sur l'auditoire. »

Le Courrier du Tarn-et-Garonne 1 avril 1842

M. Émile de Girardin procède à son œuvre électorale par l'exhibition de ses comptes de recette et de dépense dans les affaires qu'il a gérées : hier des Connaissances Utiles, aujourd'hui de Coëtbo, demain sans doute du Panthéon. Voilà une manière d'agir qui accuse singulièrement ou l'homme ou notre époque.

Qui aurait dit qu'une pareille candidature, ainsi, escortée, eût osé se produire il y a quelques années seulement ? Sommes-nous arrivés à ce point qu'il faille qu'un postulant à la députation présente ses certificats de moralité balancés par *doit* et *avoir* ? Faudra-t-il le voir se débattre contre la notoriété publique par des plumitifs ou des menaces de procès ? C'est un malheur sans doute que des soupçons injustes frappent un homme dans sa considération. C'est d'autant plus un malheur que l'homme qui en est victime le mérite moins. M. de Girardin est peut-être dans ce cas. S'il en est ainsi, plaignons-le. M. de Girardin est peut-être le plus honnête homme de France ; mais, à coup sûr, M. de Girardin a mauvaise réputation. Or, est-ce à des contrées qui lui sont étrangères à épouser le ressentiment de cet homme, sa colère, son ambition, sa querelle en un mot ? Est-ce à ces contrées à prononcer officieusement et en aveugles entre cet homme et l'opinion publique ? Les chiffres sont comme la langue d'Esopé, la meilleure ou la pire des choses : ils prouvent tout ou ne prouvent rien. Ils ne prouvent pas surtout, et jamais, la moralité. L'opinion publique ne collationne pas, les additions. Que les électeurs y songent : leur vote n'ajoutera pas aux vertus de M. de Girardin, tandis que la nomination de ce candidat rejaillirait fâcheusement, à tort peut-être, sur leur arrondissement.

Électeurs de Castelsarrasin, n'intervenez donc pas dans un procès qui ne vous regarde nullement. Laissez à d'autres le soin de prononcer. Des hommes pour la justification desquels vous n'avez pas à supputer des comptes, à vérifier des additions et des soustractions, se présentent à vos suffrages indépendants ; en les nommant, vous êtes sûrs de ne pas vous tromper. C'est là la meilleure règle de votre conduite, la seule que votre conscience doive suivre.

Nous lisons dans le National :

CANDIDATURE DE M. ÉMILE DE GIRARDIN.

M. Dornès vient d'adresser aux électeurs de Bourgneuf et de Castelsarrasin une brochure de 60 pages avec ce titre : *Candidature de M. Emile de Girardin*. Dans cette brochure, les opérations industrielles avouées par ce candidat sont reprises et discutées de telle manière que la moralité des faits ressort de pièces et de documents authentiques. M. Dornès a cru devoir envoyer les deux premiers exemplaires à M. E. de Girardin. Cet envoi était accompagné de la lettre suivante :

Monsieur,

Je réponds aujourd'hui au défi que vous m'avez porté, il y a quelque temps. Je vous l'ai déjà dit : je n'aime pas la polémique pour la polémique ; il faut qu'elle ait, à mes yeux, de l'utilité et de l'à-propos. Si vous étiez resté dans la vie privée, si vous n'aspiriez pas à l'honneur d'être l'un des représentants de mon pays, je me serais tu, malgré les interprétations triomphantes que vous n'auriez pas manqué de tirer de mon silence. Mais vous êtes candidat dans deux collèges, j'ai pensé ne plus devoir balancer : J'ai dû publier les motifs qui m'ont déterminé à me constituer votre adversaire. Je vous envoie la brochure que j'adresse aux électeurs de Bourgneuf et

de Castelsarrasin pour combattre votre double candidature ; je vous l'envoie en temps utile afin que vous puissiez répondre, si vous le jugez convenable.

« J'ai l'honneur de vous saluer, A. Dornès.

Courrier du Tarn et Garonne 7 juin 1842 (pour se mettre dans l'époque)

PONT DE BELLEPERCHE.

L'épreuve définitive du pont de Belleperche vient d'avoir lieu avec le succès le plus complet. Ce pont est un des plus jolis qui soient établis sur la Garonne ; la pile présente un portique d'une architecture élégante, et aux extrémités du pont les chaînes passent sur des colonnes en pierre de taille, couronnées par de magnifiques chapiteaux. Désormais le roulage, si actif sur cette route, n'aura plus à redouter les inconvénients et les lenteurs d'un bac dont les abords n'étaient pas sans danger ; et l'échange des riches produits des deux rives pourra s'opérer avec sécurité. Ce pont appartient à des banquiers d'Agen il a été construit par des entrepreneurs de la même ville.

Courrier du Tarn-et-Garonne 30 juin 1842

ELECTIONS.

COLLEGE DE CASTELSARRASIN.

C'est avec une bien profonde affliction que nous avons vu M. Faure-Dère, qui a représenté avec une si grande abnégation de lui-même l'arrondissement de Castelsarrasin, refuser cette année la candidature. M. Faure-Dère a des droits nombreux à la reconnaissance publique, nul ne l'oubliera ; mais son dévouement était nécessaire encore dans la circonstance présente. M. de Girardin n'avait aucune chance de succès contre lui. Toutes les rivalités se ralliaient à son nom ; son patriotisme éprouvé, son désintéressement en imposaient à toutes les ambitions ; c'était un noble drapeau autour duquel chacun s'empressait de se ranger. Nous craignons bien que la division ne se mette dans cet arrondissement, où jusqu'à ce jour les forces libérales étaient restées si étroitement unies. Les instructions du comité électoral ne nous sont pas encore parvenues ; mais voici à l'heure présente quel est l'état des choses.

M. Constans jeune, avoué à Castelsarrasin, a publié la circulaire suivante:

Monsieur,

Les nombreux amis de l'honorable M. Faure-Dère, ayant définitivement arrêté de continuer le mandat qu'il a rempli d'une manière si digne et si désintéressée, mais qu'il a déclaré, à notre grand regret, ne pouvoir accepter de nouveau, j'ai l'honneur, en conséquence, de vous annoncer ma candidature.

Dans un siècle trop fertile en déceptions, je vous dois, et je crois me devoir personnellement de vous faire connaître toute ma pensée, sur les questions vitales qui pourrait se produire dans le cours de la nouvelle législature. Je repousserais de toutes mes forces toute proposition qui tendrait à compromettre l'honneur national; comme la députation exige non seulement de l'indépendance dans Le caractère, mais encore une indépendance de position, je n'accepterais jamais de fonctions publiques salariées durant le cours de la législature, et je voterais constamment en faveur de toute proposition qui tendrait à éloigner les fonctionnaires de la chambre

des députés ; propriétaire tout comme vous, je ne consentirais à voter de nouveaux impôts, que lorsque leur indispensable nécessité m'en aurait été démontrée ; je solliciterais une répartition plus équitable de ceux qui existent déjà, et je réclamerais des traités de commerce assez avantageux pour que les propriétaires, les vinicoles notamment, pussent continuer à satisfaire aux exigences du fisc. De pareils traités de commerce seront toujours assurés à une grande nation par la seule force de sa position lorsqu'elle saura les exiger. Quant aux questions d'avenir et de progrès, je les accepterais dans un esprit d'ordre, et lorsque leur actualité me serait définitivement démontrée : c'est ainsi que je tendrais une main amie à la liberté de la presse, je voudrais que tous les délits, reprochés à l'intelligence fussent exclusivement appréciés par le jury, je voterais également l'adjonction de la seconde partie de la liste du jury à celle des électeurs. Je me pose comme candidat de l'opposition, parce que le ministère actuel n'a aucune de mes sympathies, et que je suis convaincu qu'il est utile que la France ait parmi ses mandataires des sentinelles avancées contre les attaques incessantes de l'arbitraire et de la corruption. Ma position sociale et ma vie entière témoignent hautement que j'ai le despotisme et l'anarchie également en horreur, et ma seule ambition serait de pouvoir contribuer à rendre au gouvernement représentatif toute sa force et toute sa pureté.

Si cette manière de penser, qui a été jusques ici celle de la majorité des électeurs de notre arrondissement, est aussi la vôtre, comme je le crois , veuillez m'honorer de votre suffrage; mais dans tous les cas, quel que soit le candidat qui fixe votre choix, n'oubliez jamais que la France a les yeux sur vous, que les temps sont difficiles , qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de la position d'un homme, mais de l'avenir du pays, que vous ne devez pas vous préoccuper d'une question d'amour-propre ni de parti; mais qu'il s'agit de mettre un terme à l'accroissement d'une dette qui s'élève déjà à plusieurs milliards, de défendre comme grande nation notre rang trop souvent méconnu, et d'échapper par une sage économie aux périls imminents du déficit qui seul pourrait ramener l'anarchie.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

CONSTANS, Jeune.

Castelsarrasin, le 25 juin 1842.

D'un autre côté nous lisons dans la Patrie :

« Une lettre de M. Faure-Dère, député sortant et membre de la gauche, annonce qu'il se retire définitivement de la candidature.

« Il engage vivement M. Belmontet à se présenter dans l'arrondissement de Castelsarrasin pour combattre la candidature de M. Emile de Girardin, et pour réunir toutes les nuances de l'opinion nationale sous un seul drapeau, celui du progrès. L'arrondissement de Castelsarrasin a eu de tout temps, selon M. Faure-Dère, de l'éloignement pour un candidat étranger au pays. Belmontet est né à Montauban, il est propriétaire dans le département, il appartient aux idées les plus généreuses de la nouvelle France, il a toujours combattu pour les conquêtes de notre révolution, c'est donc le candidat qui réunit le plus de titres et le plus de chances.

A cette proclamation de la candidature de M. Belmontet, nous joignons les lettres suivantes:

A M. le baron Teulé, électeur de l'arrondissement de Castelsarrasin.

« Monsieur et honorable compagnon d'armes.

S'il est vrai que le député de votre arrondissement, M. Faure-Dère, quitte la brèche parlementaire et rentre dans le repos de la vie privée, nous venons, en faveur d'une candidature qui mérite d'exciter vos plus vives sympathies, invoquer, et vos souvenirs de nos grands jours de gloire, et nos espérances de nos beaux jours de liberté. M. Louis Belmontet, votre compatriote, est connu dans le monde politique par l'inébranlable fermeté de ses principes, et dans le monde littéraire par son talent d'écrivain fort distingué. La révolution de juillet et la nationalité française n'ont pas de partisan plus dévoué, de défenseur plus chaleureux. Puisque les temps sont venus de confier le soin des intérêts du pays à des hommes de cœur, d'intelligence et de conscience surtout, le patriotisme de M. Belmontet a fait ses preuves, et il offre les garanties les plus solides d'indépendance et de probité politique.

Nous venons donc solliciter pour M. Belmontet l'honneur de votre suffrage éclairé et l'appui de votre puissante influence sur les électeurs nationaux et constitutionnels de votre arrondissement, à qui nous vous prions de communiquer la présente.

Agréez, M. le baron, l'assurance de notre considération la plus distinguée.»

Lieutenant-général BACHELU. –Général baron SOURD. D. LARABIT , Député.

Mon cher Teulé,

«Les amis de nos institutions vous prient d'accorder votre appui à M. Belmontet; je me joins à eux avec plaisir dans le cas où M. Faure-Dère voulut ne plus être votre candidat. Il sera remplacé par un homme indépendant. » Tout à vous.

Général SURERV député du Gers.

« Comme ancien camarade de prison et ancien compagnon d'armes, je viens joindre mes instances à celles des autres personnes amies qui s'intéressent vivement et à juste titre à la candidature de M. Belmontet. »

Général EXCELMANS.

A ces noms honorables ajoutons ceux de MM. Latitte, Odilon Barrot, Arago, maréchal Clausel, Demarçay, Garnier Pages, Cormenin, Dupont (de l'Eure), et Manguin, qui, à diverses époques, ont aussi recommandé M. Belmontet.

Nous le répétons, nous ignorons encore la détermination du comité électoral de l'arrondissement de Castelsarrasin; mais le temps presse, il faut que le parti national élève son drapeau, il faut que toute préoccupation personnelle disparaisse, il faut qu'une seule et unique pensée domine la lutte, et cette noble pensée qui répond à tout, la voici : éviter Emile de Girardin.

Courrier du Tarn-et-Garonne 14 juillet 1842

C'est avec regret que nous enregistrons le résultat des élections de Castelsarrasin. Les premiers jours de la lutte nous avaient donné une espérance qui ne s'est pas réalisée.

Au premier tour de scrutin, 355 voix sur 596 avaient protesté contre le nom de M. E. de Girardin.

Au second tour encore 345 sur 605.

Il est affligeant de voir que cette majorité qui s'était manifestée par deux fois contre M. de Girardin, se soit ainsi brisée ; que les voix attachées à M. de Cours se soient divisées, pour se porter, moitié sur le candidat de l'opposition de gauche, moitié sur

le candidat ministériel. Les renseignements nous manquent encore pour faire la part de chacun dans cette élection ; mais évidemment, 60 voix légitimistes sont passées au ballottage dans le camp de M. de Girardin. Il est cependant juste de remarquer qu'elles ont fait dans cette démarche un peu plus de façons que n'en ont fait en général les légitimistes, dans deux autres collèges de notre département, pour faire triompher le candidat ministériel. A Montauban, par exemple, après la retraite de la vraie opposition, il restait encore, sur deux cents et quelques votants, plus de 100 électeurs légitimistes, qui, ayant peut-être encore un succès entre les mains, ont voté jusqu'au dernier pour M. Janvier ; et à Caussade, les légitimistes en masse ont porté M. Chalret. Pas un n'a manqué, pas même des électeurs qui n'avaient point voulu prêter serment depuis la révolution de Juillet.

Certes, nous l'avons dit ailleurs, de Montauban, — nous serions assez disposés à considérer ces votes comme une conquête au profit de la dynastie actuelle, comme une adhésion constitutionnelle qui nous consoleraient peut-être de deux élections ministérielles ; mais malheureusement, nous ne le savons que trop, MM. les légitimistes ralliés sont bien loin de faire acte de sympathie au gouvernement. Leur conscience politique est trop haut placée pour être en quelque chose dans leur vote. Non ils ne croient pas en agissant de la sorte, se déclarer dynastiques, et dynastiques-ministériels, ce qui est pire ; loin de renoncer à rien, ils prétendent à tout ; ils accordent merveilleusement leurs opinions avec leurs actions, et tout en se livrant aux réalités guizotistes, ne perdent rien de la fraîcheur de leurs illusions henriquinistes.

Nous avons parlé parfois des légitimistes avec un peu d'esprit de parti, nous en convenons. Nous reviendrons sur ce sujet. Mais du reste, ils vont se faire à eux-mêmes la réhabilitation la plus éclatante. A coup sûr, fatigués depuis longtemps d'être accusés de jouer un double jeu, de suivre une ligne politique peu honorable, ces messieurs vont se hâter de profiter d'une occasion bien précieuse et de participer avec effusion et expansion touchante aux anniversaires de juillet, qui s'approchent.

Courrier du Tarn et Garonne 13 août 1842

Une correspondance de Paris avait annoncé l'option de M. E. de Girardin pour Bourganef. Cependant M. E. de Girardin écrit qu'il n'a pris encore aucune détermination et qu'il ne se prononcera qu'après avoir fait sa visite de remerciements aux électeurs de Castelsarrasin.

Le Courrier 6 septembre 1842
MONTAUBAN.

La lettre que M. E. de Girardin vient d'adresser au président de la chambre des députés, à l'occasion de son option pour Castelsarrasin, est un dernier argument à l'appui de la thèse que nous voulons poser ici.

C'est que M. de Girardin ne fait jamais rien comme les autres. Et c'est peut-être là une des causes de toutes les accusations qui ont poursuivi cet homme, de toutes les luttes qu'il a dû soutenir contre l'opinion publique.

En effet, tous ses actes ont toujours été précédés, autrefois d'un prospectus, aujourd'hui d'une sorte de programme.

Puis vient l'explication.

C'est peut-être se montrer un peu ombrageux que de prendre défiance d'une manière d'agir eu dehors de la ligue commune. Mais, en général, on doit se tenir en garde vis-à-vis des gens qui croient devoir expliquer tous leurs actes et qui se parent sans cesse d'un grand dévouement pour la chose publique. On a remarqué que ces gens-là étaient enclins à s'occuper beaucoup de leurs intérêts personnels.

On trouvera la preuve de ceci dans une comparaison toute actuelle de deux caractères bien opposés, de deux réputations bien différentes.

M. Dupont (de l'Eure) est élu dans trois collèges ; il s'en faut bien peu qu'il ne le soit dans un quatrième. Le jour de l'option arrive. Le député de l'Eure écrit tout modestement, en deux lignes, tout juste avec les mots indispensables, qu'il opte pour Evreux. C'est que l'honorable député est un de ces hommes à qui personne n'a le droit de demander l'explication de sa conduite, c'est que la France entière connaît son désintéressement.

M. de Girardin procède tout autrement.

Il veut faire, lui, ou du moins il veut se donner le mérite d'avoir fait un acte de courage et d'abnégation en optant pour Castelsarrasin. Nous croyons et nous approuvons volontiers ceci, en ce sens que notre département est peu disposé à lui tenir compte de cette préférence généreuse.

Mais le nouveau député des bords de la Garonne est plongé dans une espèce de fascination qui doit étonner chez un homme aussi positif ; il vit dans une atmosphère d'illusions que nous devons dissiper. Non, sa nomination n'est pas le triomphe des principes qu'il défend sur les principes qu'il combat. Des 700 électeurs qui composent le collège de Castelsarrasin, c'est à peine s'il en est au-delà de 100, professant les opinions de M. de Girardin. Les 400 voix qu'il a obtenues, il les a obtenues par une cause fortuite ; dans ces 400 votes, il s'en trouve de toutes les couleurs : de toutes les nuances légitimistes, de toutes les nuances libérales. La seule couleur qui lui appartienne en entier, c'est celle des ambitieux, des mendiants, de places, de ceux qui ne font des principes politiques qu'un moyen de parvenir qui ont appris que le rédacteur en chef de la Presse avait accès et crédit dans les hautes régions. Ce sont ceux-là qui ont créé cette candidature étrangère et ont fini par la faire triompher à travers les préventions m'inspirait la candidature rivale. Qu'on eut pris un nom au hasard sur les vingt premiers éligibles de l'arrondissement, et le nom de M. de Girardin serait sorti battu du scrutin.

Il n'est donc pas exact de dire que la nomination du nouveau député soit le triomphe des principes qu'il défend. — Il est moins exact encore de dire que ce sont là les considérations qui ont déterminé l'option.

Les motifs du deuxième ordre, les intérêts matériels du département à servir, nous paraissent tout aussi peu véritables. M. de Girardin croirait-il, par exemple qu'il n'a qu'à parler pour faire tomber toutes les barrières, douanes et octrois. D'aussi forts et plus puissants que lui s'y sont déjà mesurés en vain. Véritablement on dirait que le Midi ne peut être sauvé que par M. de Girardin, nouveau Messie in partibus.

Mais toute cette parade de grands sentiments n'est qu'une fausse démonstration. L'élu de Bourgneuf a eu des motifs personnels pour choisir Castelsarrasin, pour laisser la place libre dans la Creuse, sans compter que cette option entraine dans les vues du ministère. Nous connaissons des promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur qui n'ont pas eu d'autre cause.

Enfin en laissant de côté la question des intérêts matériels du département, sur laquelle nous nous réservons d'éclairer M. de Girardin, veut-on savoir sur quel terrain ce député réussira le mieux, sur lequel il rencontrera, pour le protéger, *le souvenir d'un service rendu* ? C'est le terrain des intérêts privés. Un funeste exemple a été donné dans notre 1^{er} collège, et c'est ce funeste exemple que M. de Girardin va suivre, Au moyen de petits services personnels, il jettera la confusion dans tous les rangs : il fera des opinions un déplorable pêle-atèle; il brisera la moralité politique de son arrondissement.

Voilà comment le nouveau député espère s'impatroniser solidement dans le collège de Castelsarrasin. Puisse cet arrondissement se montrer plus ferme que celui de Montauban. Toujours est-il que nous regardons comme un grand malheur un patronage qui pèsera ainsi doublement sur notre pays.

Rien n'est plus nuisible que les hommes qui séparent l'intérêt général des intérêts particuliers et qui servent ceux-ci aux dépens de celui-là.

Du reste, Labruyère a dit :

« Il n'y a guères d'homme, si accompli et si nécessaire aux siens, qu'il n'ait de quoi se faire moins regretter. »

Le Courrier du Tarn-et-Garonne : débat à la Chambre 5 août 1842

LAURENCE, rapporteur. Je viens rendre compte à la chambre des opérations du collège de Castelsarrasin qui a élu M. Emile de Girardin. (Oh ! oh ! mouvement d'attention.) Les opérations de ce collège ont été reconnues régulières, mais il y a deux protestations contre cette élection, dont le bureau m'a chargé d'entretenir la chambre (écoutez ! écoutez !). La première de ces protestations a été rédigée par un certain nombre d'électeurs de Castelsarrasin. M. le rapporteur en donne connaissance à la chambre ; on sait que dans cette protestation on conteste à M. Emile de Girardin sa nationalité. La seconde protestation est signée par douze électeurs de Paris. On la connaît encore, elle porte que M. Emile de Girardin est né à Paris, en 1806, qu'il a porté jusqu'à l'âge de 20 ans le nom d'Emile de Lamothe et qu'à ce moment il s'est fait appeler Emile de Girardin pour échapper à la conscription. Quant à la première protestation, elle est réfutée amplement par la deuxième. En outre, il y a un jugement qui tient lieu d'acte de naissance à M. Emile de Girardin ; ce jugement le déclare Français, et par conséquent il n'y a plus de contestation sur ce point. M. Emile de Girardin est Français et le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter à la première protestation. La deuxième protestation a paru encore bien moins importante au bureau ; en effet, il s'agit ici de savoir quelle est la personne qu'ont voulu nommer les électeurs de Castelsarrasin ? Evidemment c'est

Emile de Girardin et pas un autre; il ne peut y avoir de doute sur ce point. En outre, il y a eu une chose à remarquer, c'est que la famille de Girardin a permis que son nom fût porté par le nouvel élu. Aussi le bureau a-t-il pensé que cette deuxième protestation n'était d'aucun poids. En résumé, le bureau a été d'avis de proposer à la chambre de valider l'élection de M. Emile de Girardin, et d'ajourner son admission jusqu'à justification du cens d'éligibilité.

M. Ledru-Rollin : Je discuterai la question qui nous occupe avec calme; je prie la chambre de me prêter quelque attention En 1831, M. Emile de Girardin a remplacé un acte de naissance par un acte de notoriété ; cet acte portait qu'il était né en 1806 ; plus tard, en 1831 , M. Emile de Girardin, aspirant à la députation , a changé la date de sa naissance , parce qu'il s'est aperçu que l'âge lui manquait ; il a déclaré qu'il était né en 1802.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITE, DOYEN D'AGE. Fin de la séance du 2 août.

M. Ledru-Rollin continue de combattre la validité de l'élection M. de Girardin a été exclu de la chambre, comme n'ayant pas la qualité de Français; il prétend aujourd'hui prouver sa nationalité par un jugement. La protestation des douze électeurs produit un fait nouveau, elle cite un acte de naissance au nom d'Emile Lamothe, et il est certain que celui qui se présente aujourd'hui sous le nom d'Emile de Girardin a porté jusqu'à 19 ou 20 ans le nom d'Emile Lamothe. Ce n'est pas tout : M. Emile de Girardin n'a pas satisfait à la loi du recrutement, ce qui, aux termes d'une loi de l'an VI, le rend inapte à remplir les fonctions publiques.

Une voix : Une loi de l'an X II ne maintient cette prohibition que jusqu'à l'âge de 30 ans.

M. LEDRU-ROLLIN. Pour les fonctions civiles seulement, mais l'incapacité subsiste pour les fonctions politiques. Loin de moi la pensée de soulever les langes d'un enfant ; je respecte la naissance de M. de Girardin, je la couvre d'un voile; mais je l'accuse d'avoir commis un acte répréhensible en déclarant sciemment un fait faux pour obtenir le jugement qui le déclarait né en 1802.

Une voix. Alors c'est une question d'indignité.

M. Ledru-Rollin. A Dieu ne plaise que je veuille invoquer un pareil moyen, qui fournirait à la majorité le moyen de décimer la minorité. Mais ce que je dis, c'est que l'acte de naissance du nom d'Emile Lamothe fait tomber les actes de notoriété et les jugements faits pour le suppléer. Donc, M. Emile de Girardin ne peut réclamer d'autre nom que celui d'Emile Lamothe, et il est impossible de lui appliquer des suffrages donnés sous le nom d'Emile de Girardin, et la chambre ne peut sans mensonge l'admettre sous un nom qui n'est pas le sien.

M, DE LAMARTINE prend la parole: L'honorable préopinant a accusé la validité de l'élection d'un de nos collègues, sous le prétexte qu'il n'était pas Français, qu'il n'avait pas justifié de sa nationalité à la première époque où il s'est introduit dans cette chambre. Il l'a accusé en deuxième lieu d'avoir usurpé un nom, et d'avoir ainsi commis un faux en matière civile pour s'introduire dans le domaine de la politique. Il l'a accusé enfin d'avoir trompé aussi la moralité, la sincérité de l'élection de Castelsarrasin, et il vous demande de le renvoyer à ses juges.

Je réponds à ces trois chefs d'accusation.

Eh quoi ! dirai-je à M. Ledru-Rollin, c'est vous qui, pénétré de la triste situation de l'individu dont nous parlons ici, c'est vous qui lui reprocheriez de chercher dans sa condition même le bénéfice légal que cette condition comporte, le bénéfice de l'incertitude de sa naissance ? Quel est le bénéfice de l'homme qui n'a pas de date

légale à sa naissance; c'est de demander aux vraisemblances, aux probabilités de constater pour lui une date qui est nécessaire à la vie civile, c'est là ce qu'il fait, et c'est là ce dont vous ne pouvez pas l'accuser, à moins de refuser à un homme, je le répète, les compensations même de sa infortune.

Je réponds deux choses à M. Ledru-Rollin.

Qui vous a dit que l'acte de naissance, puisque vous raisonnez en droit, que l'acte de naissance portant le nom d'Emile Lamothe s'applique légalement à M. Emile de Girardin ? Avez-vous un jugement pour le prouver, qui vous le dit ?

Voix à gauche : Lui-même.

M. DE LAMARTINE. Lui-même : il lui est interdit de le savoir. Oui, laissez-lui au moins sa condition d'orphelin légal, et la faculté de faire fixer la date probable de sa naissance à l'époque qui peut lui procurer quelques-uns des avantages de la société, où: il n'a pour s'introduire que lui-même. Ce n'est pas tout; cet homme ayant été de nouveau élu député, est attaqué dans le fait de sa nationalité par des scrupules d'opposition qui ne s'étaient pas élevés, tant que l'homme avait été obscur et sans action politique. Il n'est pas admis. On le renvoie par un scrutin secret de la chambre où les électeurs l'ont renvoyé pour la troisième fois. Il sort de la chambre, il va aux tribunaux, et leur dit : Déclarez-moi Français ou étranger, car enfin faut-il que j'aie une patrie. Deux nouveaux jugements des tribunaux les plus imposants de France, et enfin un arrêt de la cour royale de Paris, le déclarent itérativement Français. Deux collèges électoraux le choisissent à soixante lieues l'un de l'autre.

Je le demande à la bonne foi de la chambre entière, du monde entier, si cet homme n'avait pas de nom, dans la prévention de ceux qui le repoussent, y a-t-il une seule conscience qui ne déclarât que cet homme est, de fait, de droit, de naissance, de vie, de volonté et de possessions, aussi Français que qui que ce soit en France ! Oui, voilà ce que vous répondrez sans aucun doute si vous jugez la question dans la question.

M. LEDRU ROLLIN, continue de combattre la validité de l'élection.

Candidature de Victor Hugo

Courrier du Tarn-et-Garonne 16 juin 1842

MONTAUBAN

Les élections générales auront lieu dans les premiers jours de juillet. Le ministère ne veut pas laisser au pays le temps de se reconnaître, ni aux partis le temps de se concerter ; - il espère triompher encore une fois par la division, l'intrigue, la corruption, mais l'esprit national s'est révolté contre lui, la France ne veut plus de cette politique qui n'est pas française, et pis encore qui est anglaise.

Nous supplions donc tous les électeurs consciencieux, et indépendants de s'occuper bientôt du choix du candidat. Un nom a déjà été prononcé, celui d'un homme illustre, sérieux, indépendant avant tout, dévoué aux gloires nationales, celui d'un homme aussi honnête qu'intelligent, de M. Victor Hugo enfin ! Nous avons cru que ce nom pourrait rallier tous les partis, que cette gloire pourrait rejaillir sur notre cité, que cette intelligence pourrait être utile à la patrie.

Le seul reproche qu'on fasse à M. V. Hugo, c'est d'être poète; — mais M. V. Hugo est poète dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire : *Créateur*.

Il est poète comme M. de Chateaubriand , qui est devenu un des hommes d'état les plus illustres de la restauration, et le drapeau de tout un parti : il est poète connue M. de Lamartine, qui est devenu une des voix les plus éloquents de la chambre, et l'organe glorieux de toutes les idées nobles, généreuses, élevées; poète comme Canning, comme Martinez de la Rosa, etc. — Et M. Thiers , n'est-il pas lui aussi un homme d'imagination, un génie créateur , brillant, essentiellement artistique ?

Il a deux choses dans le poète, la pensée et la forme : la pensée créatrice qui plane de bien haut sur les choses du monde; la forme palpitante, saisissante, qui s'identifie à la nature, à la réalité. L'une et l'autre sont des dons de Dieu inappréciables et bien rares. Un seul de ces dons suffit à faire un grand homme : La pensée fait le savant ou l'homme d'Etat, la forme fait l'orateur ou l'écrivain ; il faut l'une et l'autre pour faire le poète ! Et c'est parce qu'un homme réunit en lui ces deux qualités au degré le plus éminent, que vous condamnez cet homme à l'impuissance.

Le peuple ingrat que nous sommes ! — A qui devons-nous notre plus grande gloire et notre influence toute puissante dans le monde? N'est-ce pas surtout à notre langue, à notre littérature, à nos poètes-. Aujourd'hui qu'une politique égoïste tend à rabaisser notre belle patrie, qui nous assure encore une supériorité sur tous les autres peuples? —Ce sont nos poètes, nos génies créateurs, nos orateurs, nos peintres, nos savants, c'est la propagande de notre littérature. C'est par l'intelligence enfin que la France est encore reine, et il y aurait dans cette même France des esprits assez aveugles et assez obstinés pour exclure l'intelligence et la rejeter dédaigneusement dans les nuages — ce qui est une sorte d'ostracisme très perfectionné. —

Napoléon disait: « Si Corneille avait vécu de mon temps je l'aurais fait Prince de l'Empire! » Et nous, nous hésiterions, je crois, à en faire un député. Mais alors que ne bannissons-nous aussi de la chambre tous les hommes supérieurs, celui-ci parce qu'il est astronome, celui là parce qu'il est historien, cet autre par ce qu'il est notre premier chimiste. Que font à la chambre cet illustre amiral ou ce grand capitaine? Pour être député, il faut être bachelier es-lettres et licencié en droit, rien de plus, rien de moins. Voyez cependant où nous ont menés les chambres d'avocats?

Pour nous, nous comprenons la représentation nationale d'une manière bien autrement large; nous croyons qu'il faut, pour que le pays ait foi dans les chambres, qu'il y trouve représentées toutes les gloires et toutes les intelligences. La faute capitale de notre gouvernement, c'est de laisser en dehors de son action tous les hommes d'intelligence, c'est cette faute que M. de Lamartine a si clairement démontrée, et si puissamment flétrie dans son discours sur la proposition Ganneron. Il faut qu'une chambre soit au-dessus du ridicule et non point au-dessous comme aujourd'hui. La chambre qu'on vient de dissoudre a été frappée de stérilité et de honteuse impuissance, parce qu'elle n'avait dans son sein que peu d'hommes supérieurs pour l'éclairer et la moraliser; et n'est-ce point précisément là la mission des grands poètes, — ces *pasteurs des esprits*.

Il est d'ailleurs des questions de la plus haute importance qui sont, à proprement parler, de la spécialité des grands écrivains, toutes les questions sociales, d'instruction publique, de propriété littéraire, etc.

Quant à ceux qui après toutes ces choses, douteraient encore de l'aptitude du poète aux travaux politiques, nous les engageons à lire avec recueillement la *Conclusion du Rhin*, et nous leur demanderons ensuite «Si un morceau politique d'une telle portée était signé par un de vos chefs de parti, n'en feriez-vous pas son plus beau titre de gloire ?

Le Courrier 18 juin 1842

Pour qu'il ne manque plus rien à la gloire de Victor Hugo, *l'Echo* vient de lui donner le coup de pied de l'âne. Nous comprenons très bien que *L'Echo* ait une haine implacable contre tout qui est grand, généreux, éclairé, libéral ; mais nous le savions tout à fait incapable de faire par lui-même une critique de notre grand poète ; aussi a-t-il emprunté des injures burlesques à je ne sais quelle revue de l'obscurantisme où un monsieur E. D. D. déclare tout net que V. Hugo est un sot. Nous n'avons pas à répondre à de pareilles niaiseries écrites dans un jargon jésuitique que nous avouons ne pas comprendre, et nous en sommes fiers. Il est seulement une assertion de *l'Echo* dont l'impudeur ne peut se passer sous silence. *L'Echo* accuse la gauche de fausseté et de déloyauté ; l'Echo ! c'est ainsi qu'autrefois Tartufe faisait de la morale.

VICTOR HUGO CANDIDAT A MONTAUBAN

Un jour, pendant une période électorale qui intéressait notre famille nous parcourions, mon frère et moi, une vieille collection du Charivari pour y chercher des Daumier et des Gavarni, lorsque nous tombâmes sur une note de ce journal, à la date du 8 juillet 1842, qui, à propos d'une candidature de Victor Hugo dans le Tarn-et-Garonne, déplorait les injures grossières adressées au poète. Ces procédés, disait le journal satirique, gênent plutôt l'opposition qu'ils ne la servent.

C'est ainsi que nous fûmes mis sur la trace d'une candidature de Victor Hugo à Montauban dont, à notre connaissance, il n'est parlé nulle part. Mon frère se promettait de faire quelques recherches et d'écrire un article. Parmi tant de projets et de travaux que la mort a si brutalement interrompus j'ai voulu réaliser l'un des plus modestes auquel mes études habituelles m'avaient quelque peu préparée.

Grâce à l'obligeance de M. Canal, archiviste de Tarn-et-Garonne, j'ai pu retrouver la polémique qui éclata entre les journaux de ce département à l'occasion de cette candidature. Cette courte étude, en dehors même de l'intérêt qui s'attache à un épisode ignoré de la vie du poète, montrera comment en 1842 on jugeait l'écrivain le plus illustre de son temps dans une région qui a toujours été regardée comme une des plus lettrées de France¹.

Quelle était, en 1842, au moment où se placent le» incidents dont nous allons parler, la position politique de Victor Hugo ? On sait qu'il avait été légitimiste dans sa jeunesse tout en portant à Napoléon la plus vive admiration. Il se rallia à Louis-Philippe sans difficulté. De très bonne heure il avait eu la préoccupation du rôle social du poète. On en trouve la preuve dès 1834 dans Littérature et Philosophie mêlées où se manifeste son admiration pour Mirabeau et dans la plupart des préfaces de ses œuvres. En 1836, au moment où Girardin fonda La Presse, le programme politique du nouveau journal avait été, paraît-il, rédigé par lui. Après le procès du Roi s'amuse les républicains avaient songé à lui ; il ne répondit pas à leur appel.

Mais la manifestation la plus éclatante de ses ambitions politiques, ce fut le discours d'entrée à l'Académie. Le poète avait été élu le 7 janvier 1841 ; il prit séance le 2 juin. On attendait un discours littéraire, une sorte de bulletin de victoire romantique. Or ce fut une harangue d'homme d'Etat ou tout au moins de philosophie politique.

Ayant à faire l'éloge de Népomucène Lemercier, il avait surtout montré dans ce médiocre poète l'homme fier qui ne s'était pas incliné devant Napoléon. Puis, après quelques considérations historiques sur l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire, il se demandait « quelle devait être l'attitude de la littérature vis-à-vis de la société selon les époques, selon les peuples, selon les gouvernements. »

Il traçait un tableau magnifique de la mission sociale du poète : « Il a la civilisation à propager ; il devra d'ailleurs se garder de courir après la popularité : « cette gloire en gros sous » comme il dira plus tard ; « avoir la populace en dédain et le peuple en amour »... « Respecter les partis sans leur obéir, ménager le pouvoir tout en lui

¹ Il paraît, en effet, que la ville de Montauban est proportionnellement au nombre des habitants celle où l'on achète le plus de livres.

résistant au besoin », car le pouvoir est « le point d'appui divin selon les uns, humain selon les autres... sans lequel toute société chancelle ». Enfin il concluait :

« Civiliser les hommes par le calme rayonnement de la pensée sur leur tête, voilà aujourd'hui la mission, la fonction et la gloire du poète. »

Ce discours d'un ton très élevé restait vague. Cependant l'opinion publique l'interpréta comme une retentissante introduction à la vie politique. *La Revue des Deux Mondes* y vit, avec l'abdication solennelle du passé, « un premier pas vers la Tribune, une candidature politique à l'une des Chambres, peut-être à toutes les deux, mieux encore, un programme de ministère. » La Revue allait un peu vite. Le discours contenait, en effet, beaucoup moins l'affirmation d'une politique que le désir très vif de se mêler à la vie publique, ce qui était pour l'écrivain un véritable devoir.

Mais Victor Hugo savait bien que le temps des mages était passé ; pour jouer un rôle politique l'inspiration divine, même manifestée en vers sublimes, ne suffisait plus. Il y avait des Chambres, un corps électoral, le ministère. M. Pierre de Lacretelle, dans son livre très intéressant sur la vie politique de Victor Hugo, a mis en doute la sincérité de son désir de devenir député : « en réalité, nous dit-il, il ne tenait pas davantage à livrer son nom aux hasards du scrutin qu'à le compromettre dans les luttes bruyantes du Palais Bourbon. La Chambre aristocratique convenait mieux à sa sérénité et à ses goûts du moment. »

Il ne croit pas que s'il a choisi le manteau d'hermine de préférence à l'insigne de député, ce fut faute de remplir les conditions d'éligibilité requises par la loi ; si le loyer de son appartement de la place Royale eût été insuffisant sous la Restauration, il ne l'était plus pendant la monarchie de Juillet². Le Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie nous dit cependant que pour être éligible en payant un impôt suffisant le poète avait dû emprunter la maison d'un ami.

La tentative que nous allons raconter, bien qu'elle n'ait pas été menée jusqu'au bout, prouvera, croyons-nous, la sincérité de son désir d'entrer à la Chambre.

L'occasion allait se présenter bientôt. En effet, la Chambre élue en 1839 et qui depuis le 29 octobre 1840 soutenait le ministère Soult-Guizot fut dissoute le 13 juin 1842. Ce gouvernement venait de subir un échec dans l'affaire du Droit de Visite. Il avait comme politique : à l'extérieur gagner du temps ; à l'intérieur s'opposer aux innovations. Il était donc nettement conservateur. Ce qu'on traduisait par la formule : Paix au dehors, ordre au dedans.

Guizot, qui en était le véritable chef, espérait voir se constituer, après les élections, deux grands partis et obtenir une majorité plus compacte.

C'est dans ces circonstances que Victor Hugo accepta de poser sa candidature à Montauban. Cette candidature fut lancée par *Le Courrier de Tarn-et-Garonne*, journal qui paraissait trois fois par semaine : le mardi, le jeudi et le samedi. C'était un organe d'opposition de gauche qui avait de fortes attaches dans le pays. Son grand homme était M. Thiers. La campagne commença dans le numéro du 7 juin par un article très violent sur le député sortant, M. Janvier : Le député qu'il nous faudrait. Ce Janvier était le frère de Janvier de Lamothe, plus tard lui aussi député de Tarn-et-Garonne et qui, comme Préfet du second Empire, a laissé un souvenir pittoresque. C'était un homme distingué ; il serait injuste de le juger d'après les attaques du *Courrier de Tarn-et-Garonne*. Avocat il avait défendu les royalistes,

² Pierre de Lacretelle. *La vie politique de Victor Hugo*, page 44.

compagnons de la duchesse de Berry dans son équipée Vendéenne. Il était lié avec Chateaubriand et c'est lui qui négocia avec le Conseil Municipal de Saint-Malo la cession du terrain dans l'Ile du grand Bé où devait reposer l'illustre écrivain. Aussi passa-t-il longtemps pour légitimiste, mais il était certainement rallié à la Monarchie de Juillet puisqu'il avait été, l'année précédente, nommé conseiller d'Etat.

Le Courrier lui reproche « de ne représenter aucun sentiment généreux, parce que « au lieu de représenter les intérêts généraux du pays il fait les affaires de quelques meneurs ; parce qu'il s'est posé comme l'expression vivante de la politique étroite, mesquine qui nous gouverne, politique de concession au dehors et de corruption au dedans ». Bref « voter pour M. Janvier c'est voter pour M. Guizot, renommer notre député, c'est absoudre le Ministère ». « Le député sortant n'est élu qu'en profitant des dissensions des partis, or l'union est faite contre le ministère... seules des médiocrités orgueilleuses ont intérêt à maintenir la classification des partis ». Les électeurs montalbanais peuvent avoir l'honneur de hâter le rapprochement des diverses nuances de l'opinion... Puisque l'on est d'accord sur le député qu'il ne faut pas pourquoi ne pas l'être sur le député qu'il faudrait. »

Et le portrait s'esquisse :

« Le député qu'il nous faudrait ce ne serait point un homme d'une couleur tranchée et dont les antécédents ou le nom trop significatif rendissent une conciliation pénible sinon impossible ; ce ne serait point non plus un homme à deux faces sans convictions, flottant, également suspect à tous les partis, mais le député qu'il nous faudrait ce sera un homme consciencieux et probe avant tout. »

Jusqu'ici l'idéal est assez vague et le portrait pourrait s'appliquer à n'importe quel homme nouveau se présentant comme « l'ami de tous, tout en restant ferme dans ses opinions ».

Mais voici que les traits se précisent : « Un homme déjà illustre, une intelligence d'élite et dont la gloire peut rejaillir sur notre cité, un homme aux idées généreuses et cependant pratiques, un homme dévoué à la France, à la Liberté, aux Lois, au progrès calme et constant, ennemi des révolutions, ami des modifications, aimant l'Europe comme sa cité, la France comme sa famille, notre ville comme sa maison ; un homme enfin, libre d'engagements et qui, sans appartenir à aucun parti, les représenterait tous, car tous les partis trouveraient leurs plus nobles sympathies au fond de cette intelligence rayonnante comme on trouve toutes les couleurs fondues dans la lumière. De telles conditions satisferaient-elles les électeurs consciencieux et indépendants de tous les partis ? En ce cas nous les engageons à se réunir pour mettre le nom au bas du portrait. »

Les lecteurs du Courrier mirent-ils sans hésiter le nom du poète au-dessous du portrait ? Nous ne le savons pas, mais il n'est pas douteux que Victor Hugo dut goûter fort cette manière de le présenter au seuil de la vie politique. Ce ne fut cependant que dans le numéro du 16 juin que le

Courrier de Tarn-et-Garonne prononça le nom illustre. Après avoir annoncé que les élections auraient lieu dans les premiers jours de juillet « le ministère ne voulant pas laisser au pays le temps de se reconnaître », le journal suppliait les électeurs consciencieux et indépendants de s'occuper bientôt du choix du candidat ; « un nom a été déjà prononcé, ajoute-t-il, celui d'un homme illustre, sérieux, indépendant avant tout (l'éloge est ici plus modeste et convient mieux aux électeurs censitaires de Tarn-et-Garonne), dévoué aux gloires nationales (cela s'adresse aux bonapartistes). Celui d'un homme aussi honnête qu'intelligent (ce qui est une louange électorale

banale), de M. Victor Hugo enfin. » Le nom magique a été lancé et le journaliste reprend aussitôt la trompette : « Nous avons cru que ce nom pourrait rallier tous les partis, que cette gloire pourrait rejaillir sur notre cité, que cette intelligence pourrait être utile à notre patrie. » Une seule objection, mais le rédacteur devine qu'elle est au fond de la pensée de lecteurs nombreux : « Le seul reproche qu'on fasse à M. Victor Hugo, c'est d'être un poète. » Un poète pour les bourgeois censitaires de 1842 à Montauban c'était sans doute un simple rêveur, peut-être un amuseur ; — il faut bien prendre garde que l'auteur des Chants du Crépuscule est d'une tout autre essence : « mais M. Victor Hugo est poète dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire créateur. »

Et le journal énumère les écrivains célèbres qui sont aussi des hommes politiques : « Il est poète comme M. de Chateaubriand qui est devenu un des hommes d'Etat les plus illustres de la Restauration et le drapeau de tout un parti ; il est poète comme M. de Lamartine qui est devenu une des voix les plus éloquents de la Chambre et l'organe glorieux de toutes les idées nobles, généreuses, élevées ; poète comme Canning, comme Martinez de la Rosa, etc. » L'évocation de ces noms illustres qui vont de France en Grande-Bretagne et en Espagne n'est pas pour surprendre ; mais voici qui est plus inattendu et même quelque peu comique pour les lecteurs d'aujourd'hui : « Et M. Thiers n'est-il pas lui aussi un homme d'imagination, un génie créateur essentiellement artistique ? » Si les électeurs ne furent point rassurés contre les dangers que la poésie peut faire courir à la politique, ce ne fut point la faute du rédacteur du Courrier.

Le journal rappelle ensuite que la France doit sa plus grande gloire à sa littérature : « Aujourd'hui qu'une politique égoïste tend à rabaisser notre belle patrie, c'est par l'intelligence que la France est encore reine. » Comment y aurait-il des esprits assez aveugles pour « la rejeter dédaigneusement dans les nuages, ce qui est une sorte d'ostracisme très perfectionné ». Malgré la pompe du langage qui est du temps ce journaliste avait de l'esprit. Il rappelle ensuite un mot célèbre : « Napoléon disait : « Si Corneille avait vécu de mon temps, je l'aurais fait prince. », et nous, nous hésiterions, je crois, à en faire un député. » Suit un développement vigoureux que certains lecteurs malicieux trouveront peut-être d'actualité : « Pour que le pays ait foi dans les Chambres, il faut qu'il y trouve représentées toutes les gloires et toutes les intelligences ; la faute capitale de notre gouvernement c'est de laisser en dehors de son action tous les hommes d'intelligence. Il faut qu'une Chambre soit au-dessus du ridicule et non au-dessous comme aujourd'hui. La Chambre qu'on vient de dissoudre a été frappée de stérilité, de honteuse impuissance parce qu'elle n'avait dans son sein que peu d'intelligences, peu d'hommes supérieurs pour l'éclairer et la moraliser et n'est-ce pas là précisément la mission des grands poètes, ces pasteurs de l'esprit. »

Descendant un peu de ces hauteurs spirituelles, le Courrier de Tarn-et-Garonne rappelle d'un mot qu'il est d'ailleurs « des questions de la plus haute importance qui sont, à proprement parler, de la spécialité des grands écrivains, « toutes les questions sociales, d'instruction publique, de propriété littéraire ». Pour le journaliste montalbanais cette spécialité est, comme on le voit, assez étendue.

Si, après ce panégyrique quelques sceptiques se trouvent encore parmi les électeurs, on les renvoie à la source. « Quant à ceux qui, après toutes ces choses, douteraient encore de l'aptitude du poète aux travaux politiques, nous les engageons à lire avec recueillement *la conclusion du Rhin* et nous leur demanderons ensuite si un

morceau politique d'une telle portée était signé par un de nos chefs de parti n'en feriez-vous pas un de ses plus beaux titres de gloire ? »

Pour faciliter cette lecture le journal publie en feuilleton d'importants fragments de cette conclusion, notamment la page sur le Congrès de Vienne et l'attribution de la Rhénanie à la Prusse.

Mais le Courrier de Tarn-et-Garonne n'était pas le seul journal de Montauban. Il y avait encore L'Echo de Tarn-et-Garonne, feuille politique et religieuse comme portait le sous-titre, paraissant aussi trois fois par semaine, mais le lundi, mercredi et samedi, ce qui favorisait l'alternance des polémiques et les prompts répliques : c'était le journal légitimiste ; il menait campagne contre les députés du centre gauche et de la gauche, sans ménager pour cela M. Guizot ; il affectait de regarder M. Janvier comme un traître et ne le combattait que dans l'espoir de trouver un candidat représentant ses propres opinions. Quelle allait être son attitude ? On fut bientôt fixé. Dès le lendemain, 17 juin, après avoir annoncé les élections pour le 9 juillet, il examinait la situation dans le département. Il n'est certes pas disposé à soutenir le député sortant, mais: «c'est l'opposition de gauche composée des radicaux pur-sang et des adeptes de MM. Thiers, Mole, Odilon Barrot, etc., qui a songé à Victor Hugo.» L'attaque commence aussitôt et sur quel ton : « Pour notre part il ne nous serait jamais venu à l'idée que l'on pût aller au haut et au loin chercher un pareil candidat. » — « Au haut » est encore respectueux, mais lisez la suite : « Nous connaissions depuis longtemps des hugolâtres littéraires et c'était bien assez. Nous ne croyons pas qu'il fût réservé à nos concitoyens de fonder la secte des hugolâtres politiques ; Victor Hugo est un illustre écrivain, dit-on ; oui, comme Erostrate fut un illustre fou. Ces imaginations puissantes toujours dans les nuages et dans la boue, dans l'impossible ou le trivial étaient, législateurs des peuples et d'ailleurs les poètes qui le furent avaient une lyre vierge de tout chant impur et immoral. »

A ce reproche le Courrier avait répondu d'avance, mais il n'avait pas prévu Erostrate. L'Echo entre ensuite dans des considérations plus terre à terre : la candidature du poète n'a aucune chance de succès : « Le parti qui veut donner des voix à Victor Hugo et lui rallier des suffrages a donc fait, selon nous, un choix malheureux. Ce parti ne peut d'ailleurs, vu ses éléments et sa force numérique, espérer d'influence dans le collège électoral qu'au moyen de transactions sur la franchise et la loyauté desquelles, nous lui devons cet aveu, on a l'habitude de ne pas compter de sa part. Il risque donc d'en être pour ses frais d'enthousiasme et de se voir punir de sa prétentieuse candidature par la nullité du résultat. »

Le journal légitimiste, qui avait sans doute quelques illusions, prétend ensuite que si l'élection se faisait au suffrage universel, celui-ci se ferait représenter par un candidat vraiment royaliste : « Et M. de Balzac serait notre Député. »

En lisant la petite feuille jaunie, nous avons reçu, nous lui devons aussi cet aveu, un choc : Balzac candidat contre Victor Hugo ! quelle trouvaille imprévue. Hélas ! les numéros suivants nous apprennent que ce M. de Balzac était un honorable notaire de la ville. Mais L'Echo de Tarn-et-Garonne ne s'en tient pas à cette diatribe dont on a pu juger la violence. Une note indique un peu plus loin que, d'après le National et L'Observateur de l'Aisne le poète serait candidat dans ce département comme ministériel : « Ce qui, ajoute l'Echo, jette d'étranges doutes sur l'indépendance des opinions politiques de M. Victor Hugo.»

Ce n'est pas tout. Le journal légitimiste donne lui aussi un feuilleton littéraire ; c'est un article sur le Rhin emprunté à l'Union Catholique et signé E. B. D. (C'est la réponse à l'invitation que le Courrier adressait aux électeurs de lire avec recueillement la conclusion de ce livre pour se convaincre de l'aptitude du poète aux travaux politiques.) On y parle de : « Balivernes décousues et de mystifications ». Sans doute on reconnaît à l'auteur de l'imagination et même un talent réel que « l'odeur abondante de l'encens a corrompu ». Mais quel abus de l'archéologie et quelles lourdes plaisanteries ! Cependant c'est la conclusion qui, d'après le Courrier serait pour n'importe quel chef de parti un de ses plus beaux titres de gloire ; si le poète l'avait débitée devant une assemblée parlementaire, « l'hilarité aurait été à son comble. La partie sérieuse de l'ouvrage de M. Victor Hugo n'en est assurément pas la moins bouffonne. »

La riposte ne se fit pas attendre et, dès le lendemain 18 juin, le Courrier publiait en tête de ses colonnes la note suivante : « Pour qu'il ne manque plus rien à la gloire de M. Victor Hugo, l'Echo vient de lui donner le coup de pied de l'âne. Nous comprenons très bien que l'Echo ait une haine implacable contre tout ce qui est grand, généreux, éclairé, libéral, mais nous le savions tout à fait incapable de faire par lui-même une critique de notre grand poète, aussi a-t-il emprunté des injures burlesques à je ne sais quelle revue de l'Obscurantisme où un M. F. B. D. déclare tout net que Victor Hugo est un sot. » Et la note se termine par l'épithète de Tartuffe adressée à l'adversaire qui a accusé le Courrier de déloyauté.

Dans le même numéro le journal accentue son opposition au ministère en faisant d'abondantes citations de la Presse Parisienne.

La polémique, déjà si montée de ton, allait s'aigrir encore. L'Echo de Tarn-et-Garonne du 20 juin relevait la note de son adversaire et ajoutait : « Voilà tout ce que le Courrier a su trouver pour répondre à nos réflexions sur la pompeuse candidature de Victor Hugo. Tous les hommes de goût et de sens jugeront du fond et de la forme. »

Il plaisante ensuite : « Lorsque l'âne de la fable s'en vient donner le coup de grâce au roi des animaux, le lion est mourant. Il faut, que la candidature préconisée par le Courrier soit mourante aussi puisqu'il a pensé à faire l'application de l'apologue. » Et le rédacteur trouve étrange le reproche qui lui est fait d'avoir reproduit l'article d'un autre alors que lui-même fait ses feuilletons avec des citations de Victor Hugo.

Il termine en disant que : « l'auteur anonyme de cette spirituelle critique n'a jamais déclaré que Victor Hugo était un sot. » Le mot, en effet, n'était pas dans l'article signé E. B. D. et le Courrier avait ainsi résumé les attaques.

Cependant la candidature du poète ne rencontrait pas grande faveur. En vain le Courrier excitait les légitimistes contre M. Janvier : « Nous avons mis l'Echo au défi de reproduire la phrase suivante de M. de Genoude, rédacteur en chef de la Gazette de France : « Honte à tous les légitimistes qui voteront pour M. Janvier. » Cela ne pouvait guère toucher l'Echo qui cherchait encore contre le député sortant un candidat autre que Victor Hugo.

Le Courrier du 23 juin publiait en troisième page et sous le titre : « Bulletin du matin. Montauban », une note embarrassée, mais qui cependant signifiait l'abandon de la candidature du poète : « La réunion électorale que nous avons annoncée a eu lieu hier soir dans une des salles de la Bourse. Un des membres de l'Assemblée a fait connaître que le nom de M. Victor Hugo n'avait pas été présenté aux électeurs sans qu'on se fût assuré à l'avance d'un grand nombre d'adhésions, mais d'après les

dernières lettres reçues de M. Victor Hugo et dont la lecture a été faite à la séance, l'Assemblée qui n'avait pas cru avoir à s'occuper d'un autre candidat, ne s'est pas trouvée en mesure d'arrêter définitivement une candidature. Dans cet état de chose elle a ajourné sa délibération à samedi prochain. Les électeurs seront convoqués à domicile. »

Le poète renseigné sur la résistance que rencontrait son nom avait renoncé à son projet.

Cet abandon était prévu depuis quelques jours ; l'Echo de Tarn-et-Garonne l'indiquait dès le 22 juin; mais il ne désarmait pas et même son acharnement semblait croître : « La candidature de Victor Hugo dont nous annonçons avant-hier l'agonie est bien décidément morte. Le Courrier de Tarn-et-Garonne adresse à ses amis un billet de faire part en tête de son journal de hier. Les obsèques auront lieu ce soir à la réunion de la Bourse. » Mais le journal ne s'en tenait pas là.

Il voulait être bien sûr que la candidature du poète ne ressusciterait pas. Il tenait particulièrement à établir que cette candidature n'était pas une véritable candidature d'opposition. Cette partie de la polémique, si elle manque vraiment de dignité, n'est pas la moins curieuse au point de vue de la position politique du poète et de l'idée qu'on s'en faisait.

Le Courrier ayant rappelé que l'Echo qui se dit journal d'opposition avait pris l'engagement moral « d'attaquer les candidats du ministère et de défendre ceux de l'opposition », celui-ci répliqua qu'il n'avait pas failli à cet engagement : « L'Echo a attaqué Victor Hugo comme étant directement placé sous des influences dynastiques et dénoncé par le National comme ministériel. L'article du journal l'Observateur de l'Aisne rapporté par le National sur la foi duquel nous l'avons cité parlait de deux candidatures proposées par le journal ministériel de ce département et désignait formellement Victor Hugo comme candidat du ministère. En faveur du grand poète (on devient presque poli à l'Echo lorsque le danger a disparu, mais on n'oublie pas le détail odieux), ce même journal ministériel ajoutait, par forme de réclame électorale, que Victor Hugo avait fait ses Pâques à Notre-Dame de Paris, espérant par là piper quelques suffrages. Qu'a fait l'Echo ? Il a trouvé inconvenant de reproduire cet acte vrai ou faux de la vie privée de M. Victor Hugo dans une polémique électorale où il s'agissait seulement d'établir ce que le reste de l'article mettait hors de doute : savoir que Victor Hugo que le Courrier donnait à Montauban pour un homme d'opposition était ailleurs proposé par le ministère. En nous accusant d'avoir tronqué cette citation, le Courrier a voulu tout simplement chercher à atténuer l'effet accablant qui en résultait pour sa candidature chérie. De quel côté est la loyauté ? »

Le détail sur Victor Hugo faisant ses Pâques à Notre-Dame pour piper quelques suffrages est présenté avec une perfidie dont il est difficile de savoir, d'après le texte, si la responsabilité en incombe au journal parisien ou au journal de Montauban. L'Echo affirme qu'il l'avait d'abord passé sous silence par délicatesse. Ne l'avait-il pas plutôt réservé pour s'en servir au cours de la polémique ? La polémique s'éteignant avec la disparition de la candidature, peut-être n'a-t-il pas voulu perdre son effet. L'Echo de Tarn-et-Garonne ne se contente pas d'ailleurs de cet article plus que désobligeant ; à la quatrième page du même numéro, sous le titre : Bulletin du matin : correspondance particulière. Paris, 19 juin 1842 : « Nous lisons : M. Victor Hugo à qui quelques titres littéraires avaient fait naître l'ambition d'entrer de prime abord dans la Chambre des Pairs a quelque peu amendé ses prétentions ; fatigué de frapper si longtemps à la porte du Luxembourg et d'y trouver toujours visage de

bois, il vient de consentir à n'entrer dans la carrière politique que comme simple député et le collège de Montauban a été assez heureux pour que le choix de l'illustre poète s'arrêtât sur lui. Les électeurs se montreront-ils sensibles à cette préférence ? » Le lecteur aura sans doute remarqué le dédain avec lequel le rédacteur parisien du Journal parle des quelques titres littéraires de Victor Hugo. Nous ajouterons que si le poète était dès ce moment candidat à la Chambre des Pairs, il ne devait pas frapper depuis bien longtemps à la porte du Luxembourg puisqu'il avait tout juste l'âge légal. Mais la nouvelle du désistement est devenue officielle par la note parue dans le Courrier du 23 juin. L'Echo qui a vraiment la rancune tenace publie cette note le 24 juin sous le titre : Funérailles de la candidature de M. Victor Hugo. Le 25 juin il revient sur la candidature du notaire M. de Balzac et le 29 il publie la lettre d'un correspondant anonyme qui ironise assez lourdement : « Comme vous l'aviez fort justement annoncé dans votre numéro du 22, les obsèques de la candidature de Victor Hugo eurent lieu le soir même et si j'ai un regret c'est qu'elles n'aient pas été empreintes de ce cachet de grandeur et de solennité que méritait un pareil génie. » D'après ce correspondant, 25 ou 30 personnes seulement se trouvaient à la réunion : « Je me plais à croire qu'on ne doit l'attribuer qu'aux vers à soie et aux foins qui retiennent les électeurs à la campagne. »

(Il y avait encore à cette époque des magnaneries dans la campagne montalbanaise). Ce sont ces dernières notes que le Charivari a particulièrement relevées ; le journal satirique menait une très vive campagne contre M. Guizot ; il avait été cependant fort choqué par la phrase sur les funérailles politiques. Certes il se reconnaît le droit de combattre ses adversaires, mais « pourquoi, ajoute-t-il, traiter avec ce sans façon et ce dédain bon pour les obscurités et les nullités du parlement et de l'administration, un des plus illustres noms de la France contemporaine, un poète dont on peut combattre les tendances mais qui ne s'est jamais exposé aux coups d'une polémique passionnée en se mêlant à nos débats politiques de tous les jours. » Le Charivari reconnaît que Pair ou Député, Victor Hugo ne marcherait pas avec lui, « mais rien ne donne à penser, loin de là, qu'il fut un de ces hommes sur la complaisante docilité desquels tous les ministres peuvent compter. »

Le journal rappelle que le poète a lutté contre la censure et parlé à l'Académie de manière à scandaliser M. de Salvandy : « Encore une fois, ajoute-t-il, M. Victor Hugo n'aurait probablement pas à la Chambre plus que M. de Lamartine ce sens direct, pour ainsi dire, des choses politiques qui tracent devant les pas de nos amis une ligne droite et unie qu'ils suivent sans se démentir ; mais l'homme qui a prononcé en faveur de la franchise de la pensée le beau plaidoyer du Tribunal de Commerce ne sacrifierait pas nos libertés ; l'homme qui revendique le Rhin pour la France et qui a signé les Odes sur Napoléon et le retour des Cendres ne laisserait pas abaisser la France devant les insolences de l'Etranger... Qu'y aurait-il de si étrange dans la candidature de l'auteur des Orientales pour qu'on en fasse, dès l'abord, un objet de dérision et de ridicule. » »

La note du Charivari se termine par une allusion à la candidature du chimiste Chevreul, dans le XIIe arrondissement de Paris, présentée par le gouvernement ; il constate que cette candidature est combattue par l'opposition avec mesure et respect : « Pourquoi ne pas avoir les mêmes égards pour M. Victor Hugo qui, s'il se présente, ne le fait probablement pas comme conservateur et n'a point M. Guizot pour patron. »

Qu'on nous pardonne cette dernière citation ; elle permettra de comprendre pourquoi Victor Hugo pouvait apparaître à la fois comme candidat du ministère et candidat d'opposition.

Comment le Poète prit-il l'échec de cette malheureuse tentative ? A la dernière page du second volume de Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie l'auteur fait allusion au désir qu'avait l'écrivain en cette année 1842 d'entrer dans la vie politique ; mais il n'était pas assez riche ; il ne payait pas un cens assez élevé³. Il y avait le moyen de tricher la loi si l'on avait un ami propriétaire : il vous prêtait sa maison. « Mais quand M. Victor Hugo eut emprunté la maison d'un ami, les électeurs du cens étaient peu sympathiques aux littérateurs ; les écrivains étaient pour eux des rêveurs bons à les amuser dans les intervalles de leurs affaires sérieuses ; du moment qu'on était un penseur et surtout un poète on était radicalement incapable de bon sens et de rien entendre aux affaires pratiques. Je ne sais par quelle erreur M. de Lamartine avait pu être élu ; c'était déjà trop d'un poète ; on n'en aurait certainement pas admis deux. »

Cette phrase amère fait sans doute allusion à cette candidature avortée.

Le petit tableau d'histoire locale que nous venons de tracer et où se trouve mêlé un grand nom ne serait pas complet si nous ne disions le résultat de cette élection et les résultats des élections dans le reste du département. Comme on va le voir d'ailleurs, l'histoire ne cesse pas d'être curieuse. L'opposition ne réussit pas à se mettre d'accord sur le choix d'un candidat à Montauban. Le Courrier, organe de gauche avait songé à Ferdinand Barrot ; en définitive il n'eut pas de candidat et décida ses amis à s'abstenir ; ce dont l'Echo se moqua à sa coutume : « 160 Achilles constitutionnels retirés et boudant sous leurs toits respectifs, c'est pour les écrivains poètes le sujet d'une Iliade monstre. Il y aura deux Patrocles morts au champ électoral, Victor Hugo et Ferdinand Barrot. »

Le journal légitimiste ne réussit pas non plus à trouver un candidat et M. Janvier fut réélu par 221 voix sur 445 électeurs inscrits. Ce faible chiffre prouve que le choix de la circonscription de Montauban par le poète n'était pas mauvais ; un candidat sur qui se fût faite l'union des oppositions avait les plus grandes chances d'être élu. Pourquoi cette union ne se fit-elle pas sur le nom de Victor Hugo ? L'Echo de Tarn-et-Garonne lui reprochait d'être le candidat de la gauche : mais à Moissac, d'accord avec le Courrier, il n'hésitait pas à soutenir Arago qui était un pur homme de gauche, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs celui-ci d'être battu par le baron Duprat.

L'Echo tenait sans doute rigueur au poète de son ralliement à la monarchie de Juillet, mais cela était vieux déjà et il ne montrait pas la même rigueur pour d'autres anciens légitimistes ni même pour M. Janvier, adversaire plus apparent que réel.

Nous avons vu que les ennemis de Victor Hugo l'avaient très vivement attaqué sur le terrain littéraire. Est-ce que vraiment, comme on le lit dans le Victor Hugo raconté, le corps électoral censitaire se défiait systématiquement des poètes, les croyant incapables de bon sens et de rien entendre aux choses pratiques ?

Cela n'apparaît pas si l'on regarde ce qui se passait dans la circonscription voisine. Une personnalité de premier plan y avait posé sa candidature : c'était Emile de Girardin ; or, ici, le Courrier et l'Echo se mirent d'accord sur le nom du candidat à lui opposer : c'était un poète et qui passait alors pour Romantique, Belmontet, devenu plus tard une sorte de poète officiel du second empire et dont on a seulement retenu

³ Nous avons vu plus haut que M. Pierre de Lacretelle contestait le fait.

un vers cocasse. La fête de l'Empereur ayant été troublée par la pluie et le feu d'artifice mouillé, Belmontet écrivit, pour consoler l'Empereur et la population parisienne de leur déconvenue, un poème où se trouve le vers:

Le vrai feu d'artifice est d'être magnanime.

L'accord se fit donc sur un poète, mais sur Belmontet et non sur Victor Hugo. Belmontet fut d'ailleurs battu.

Si nous ajoutons que dans la seconde circonscription de Montauban, Léon de Malleville, ancien sous-secrétaire d'Etat et futur ministre de Thiers avait été élu, on conviendra que, dans le Tarn-et-Garonne, on n'hésitait pas à appeler à cette époque des candidats illustres ou notoires dans des ordres divers et d'une valeur d'ailleurs très inégale. Leur succès fut différent : en effet, des deux plus illustres et qui représentaient avec tant d'éclat la poésie et la science l'un ne put mener sa candidature jusqu'au bout et l'autre fut battu.

Quelles furent donc les causes de cet échec de Victor Hugo ? La note du Charivari que nous avons reproduite plus haut a précisé quelle était la position politique du poète dans l'opinion. Considéré par les hommes de gauche comme un défenseur de la liberté et du progrès, il ne comptait cependant pas parmi eux ; d'un autre côté il ne semble pas avoir rencontré à ce moment l'hostilité du pouvoir. Nous aurions bien voulu savoir quelle avait été l'attitude du Préfet dans cette aventure et quelles avaient été les instructions du gouvernement ; mais ni aux archives de Tarn-et-Garonne, ni au Ministère de l'Intérieur, nous n'avons rien retrouvé. Il n'est pas douteux, en tous cas, qu'il avait la sympathie très vive de la Cour ; l'entourage de Louis-Philippe n'allait pas tarder à le lui prouver en le faisant entrer à la Chambre des Pairs. Victor Hugo ne jouait certainement pas, à ce moment, un double jeu ; mais il rêvait d'une candidature au-dessus des partis comme il ressort clairement de son discours à l'Académie et des termes dans lesquels le Courrier l'avait présenté aux électeurs.

Les partis ne le comprirent pas ; c'est que, sous des noms divers, les partis sont, beaucoup plus qu'on ne l'imagine, des clans traditionnels ; ils veulent des hommes à eux, et à leur service. V. Hugo avait-il espéré qu'une personnalité telle que la sienne briserait ces cadres d'intérêts locaux ? Il n'y a pas réussi avec le suffrage censitaire ; il n'y aurait probablement pas mieux réussi avec le suffrage universel. Un poète de génie peut parfois être un homme d'Etat, mais jamais un politicien.

Restent pour nous un certain nombre de questions que nous n'avons pu résoudre. Comment et par qui V. Hugo avait-il été appelé à Montauban ? Nous avons fait interroger de vieux Montalbanais ; ils ignoraient même l'histoire de cette candidature. Son frère Abel Hugo avait des relations de famille dans la région. Hortense Allard, très mêlée, comme on sait, au mouvement littéraire d'alors, était sur le point de se marier avec M. de Méritens et de se fixer pour quelque temps à Montauban où elle avait déjà des relations». Faut-il chercher dans l'une de ces voies ? Ou plus simplement quelqu'un des admirateurs du poète avait-il songé à lui ? Quel était l'auteur des articles où la candidature était exaltée ? Il n'est pas douteux, lorsque l'on parcourt le Courrier de Tarn-et-Garonne, qu'ils ne sont point de la plume des rédacteurs habituels. N'émanaient-ils pas de l'entourage de V. Hugo lui-même ? Peut-être le secret de ces petites énigmes dort-il avec les lettres que le poète écrivit alors à ses amis de Montauban dans le tiroir de quelqu'un. Fabienne FRAYSSINET.